



D'une rare intensité

Fraîchement sorti de l'École nationale de théâtre, Wajdi Mouawad signait, l'été dernier, la mise en scène d'un *Macbeth* nocturne dans le Vieux-Montréal. Il s'associe cette fois à Jean-Frédéric Messier pour nous offrir *Partie de cache-cache entre deux Tchecoslovaques au début du siècle*, un spectacle d'une rare intensité. **Page B-3**

Et si le féminisme tuait ?

Le féminisme tue-t-il ? Telle est la question provocatrice posée par le sexologue Placide Munger, selon qui, à travers l'actuel mouvement des femmes, institutionnalisé et politisé au sens banal, un nouveau pouvoir qui s'est imposé. Un pouvoir qui a perverti le sens de justice et fait taire les gêneurs. **Page B-8**

La Slovénie et l'indépendance

« Pourquoi la communauté internationale ne nous reconnaît-elle pas ? Il est impossible aujourd'hui en Slovénie d'échapper à cette question, posée avec plus de tristesse que de colère. L'émotion est contenue, car les quelque 1,6 million de Slovènes ne sont pas du genre à s'épancher devant l'étranger de passage. **Page B-2**

Quand la réalité explique le mythe

Voir Gréco c'est être soumis au traitement de choc qui a fait craquer Sartre, Cocteau, Vian, Picasso, Miles Davis, Brel et les autres, écrit Sylvain Cormier qui a également assisté au spectacle de Richard Desjardins. Pascale Pontoreau, de son côté, a été éblouie par le concert de la Bande Magne. **Page B-3**



PHOTO JACQUES GRENIER

GÉRALD TREMBLAY Le catalyseur de l'économie québécoise

Michel Lefèvre

LE QUÉBEC a depuis hier une nouvelle politique industrielle. Et, celle-ci vient en fait cristalliser toutes les pièces de l'orientation stratégique que Gerald Tremblay a mises en place depuis qu'il tient les rênes du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, il y a maintenant un peu plus de deux ans.

Avec le zèle d'un évangéliste, cet homme de 49 ans se promène à travers tout le Québec en répétant sans cesse le même message : « Notre réussite collective passe par la transition rapide d'une économie de production de masse à une économie à valeur ajoutée ». D'ailleurs, depuis qu'il a été élu député d'Outremont en 1989, il n'a cessé de cogner sur ce même clou avec acharnement.

« Nous vivons dans une économie en état d'urgence », disait-il encore en septembre dernier aux conseillers en relations industrielles du Québec réunis en congrès à Montréal. « Ce qui prime, c'est de redevenir productifs le plus rapidement possible. Car aujourd'hui, ce qui est le plus important, c'est de donner à notre production une valeur ajoutée. »

Gerald Tremblay venait alors de fixer publiquement les objectifs de base de sa politique industrielle. Il confirmait en outre ouvertement à tous qu'il avait commencé à relever le défi de l'économie québécoise en s'appuyant sur une nouvelle approche de développement industriel entièrement fondée sur une vision à moyen et long termes du potentiel de croissance de l'entreprise, sur la valorisation de ses ressources hu-

maines, l'innovation technologique et la nécessité d'une saine capitalisation.

Cette volonté de renverser la vapeur n'est pas venue instantanément tel un éclair de génie. Bien au contraire, cette nouvelle façon de voir prend racine dans les expériences passées du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, expériences qu'il a vécues comme consultant en management auprès d'entreprises en difficulté et plus tard à titre de président de la Société de développement industriel du Québec (SDI).

Car, bien avant de se lancer en politique, Gerald Tremblay s'était fait une réputation de grand sauveur des entreprises en crise de croissance. Au début des années 80, juste avant la récession économique, il met sur pied avec une douzaine de jeunes collègues une boîte de conseillers en gestion spécialisée en redressement et capitalisation d'entreprise. On leur avait amicalement donné le surnom familier des « complices en salopettes ».

Toute la philosophie du groupe reposait sur le fait qu'il est éminemment préférable de capitaliser et de redresser une entreprise en difficulté qui présente à moyen terme un bon potentiel plutôt que de la liquider. Philosophie qui est toujours sienne encore aujourd'hui et qu'il a d'ailleurs commencé à transmettre, avec un certain succès, doit-on admettre, aux banquiers canadiens.

Il exhorte en effet ces derniers à prendre les moyens d'établir un bon diagnostic sur la santé réelle de l'entreprise et à penser davantage en terme de support. « ne prétez pas

d'argent, leur dit-il, sans exiger un plan d'affaires permettant d'évaluer correctement les chances de progression dans l'avenir. » Pour lui, les entrepreneurs doivent être en mesure de négocier des conditions de financement plutôt que de laisser les banquiers leur accorder des prêts uniquement sur offre de garanties personnelles souvent trop importantes.

Il croyait sans doute déjà aux vertus du capital de risque et du prêt participatif, quand il a participé très activement avec deux adjoints au sauvetage des Caisses d'entraide économique en 1981. Il a alors réussi à convaincre les quelque 300 000 membres de transformer une portion de leur épargne en capital de risque. Cela a marché, ce qui lui a mérité dès lors la réputation de spécialiste en revirement de situation.

Dix ans plus tard, le voici maintenant attelé encore une fois à la tâche de redresser une autre situation. Mais le défi est de taille, puisqu'il s'agit de remettre l'économie québécoise sur pied et de la lancer à l'assaut des marchés mondiaux. On conviendra que, compte tenu des problèmes conjoncturels auxquels sont confrontées actuellement les entreprises québécoises, ceci ne s'avérera pas une mince tâche.

Mais, Gerald Tremblay est un éternel optimiste et il croit fermement qu'il va y arriver avec de la détermination et de la patience. Puis également et surtout en comptant sur la complicité de tous les intervenants, complicité qu'il ne cesse de provoquer partout où il passe. Le ministre mise avant tout sur la force du **Voir page B-2: Gerald Tremblay**

Pour Michel Décary, le véritable enjeu est dans l'économie

Pierre O'Neill

MÊME RÉDUITE à sa plus simple expression, la notion de société distincte demeure incomprise et continue de brouiller les ondes constitutionnelles, d'angoisser à peu près tout le monde et surtout de faire peur au Canada anglais.

La suspicion s'est installée à demeure et les plus éminents juristes se contredisent sur la place publique. Des universitaires du calibre des Woehrling, Brun, Gagnon, Garant et autres ont exprimé sur la question tantôt des nuances, tantôt des divergences.

Brillant juriste, associé au cabinet d'avocats « Stikeman, Elliott », Me Michel Décary compte parmi les constitutionnalistes les plus écoutés. À la demande du gouvernement Bourassa, il a déjà rédigé un avis sur le sujet. Ce qui suit constitue en substance les opinions émises par Me Décary au cours de l'entrevue qu'il accordait la semaine dernière au DEVOIR.

En définissant la société distincte, en limitant son application à l'interprétation de la Charte des droits et libertés, le projet de réforme constitutionnelle du gouvernement fédéral en réduit la portée. Et la reconnaissance du principe risque de n'avoir qu'une fonction symbolique. « Tel que rédigé, ça va moins loin que Meech ».

En vertu du projet de réforme constitutionnelle mis de l'avant par Joe Clark, la reconnaissance de la société distincte apparaîtrait d'abord dans la Charte, puis au sein de la « clause Canada ». Dans le premier cas, le fédéral propose essentielle-

ment que la Charte canadienne des droits soit interprétée de façon à respecter le caractère distinct du Québec. Ce qui veut dire que si le Québec adopte des mesures visant à protéger ou promouvoir le caractère distinct de sa société, et si ces mesures affectent des droits reconnus par la Charte, c'est ultimement aux juges de la Cour suprême qu'il re-

viendra de trancher le litige. « C'est là que ça risque de conduire ».

En soumettant la reconnaissance de la société distincte à l'interprétation de la Charte des droits, on dilue le principe par rapport à ce que l'on retrouvait dans l'accord du lac Meech. D'abord parce que la proposition Clark précise qu'une société distincte comprend « notamment » :

une majorité d'expression française; une culture unique en son genre; une tradition de droit civil. Reconnaissance diluée également en ce que ce type de clause d'interprétation, pour qu'il satisfasse les préoccupations et objectifs du Québec, devrait s'appliquer à l'ensemble de la Constitution, y compris aux règles de partage des **Voir page B-2: Michel Décary**

De Tocqueville déjà parlait de « nation distincte »

ATTRIBUÉE d'abord aux auteurs de l'entente du lac Meech, puis aux théoriciens de la Révolution tranquille, la notion de société distincte trouve ses origines au début du XIX^{ème} siècle.

De passage au Québec en 1831, Alexis de Tocqueville s'était penché sur les rapports « entre les Anglais et les Canadiens ». L'ouvrage que le politologue Gérard Bergeron a publié en 1990 sur ce penseur français permet de retracer ses observations de l'époque sur la société canadienne. Ainsi, de Tocqueville a écrit : « Dans le Bas-Canada, la population française est à la population anglaise dans la proportion de dix contre un. Elle a son gouvernement, son parlement à elle. Elle forme véritablement un corps de nation distincte ».

Et il semble même que l'épithète distinct faisait déjà partie du vocabulaire des Canadiens français. En route vers le Bas-Canada, à travers les Grands lacs, de Tocqueville avait rencontré des colons au hasard d'un bivouac et leur avait demandé comment ils subissaient la domination anglaise. « Comme un mal inévitable, lui avait-on répondu. Nous ne nous fondons point. Nous restons deux peuples distincts ».

En 1839, l'évidence de la société distincte servit de fondement au rapport Durham, l'ineffable gouverneur dépeché par Londres pour enquêter sur les troubles de 1837-1838. Dès les premières pages, Durham observe que « les deux races, aussi distinctes, se sont trouvées dans une même société et dans des circons-

tances où tout devait inévitablement produire un affrontement ».

Mais les auteurs du document Clark développent la théorie voulant que le concept est né avec la reconnaissance de la réalité politique et sociologique du Québec. C'est-à-dire en 1774, lorsque le Parlement britannique a rompu avec la politique qu'il appliquait alors à toutes ses autres colonies et qu'il a accordé au Québec, l'Acte de Québec, reconnaissant le droit de conserver sa langue, sa religion, son droit civil, son régime seigneurial.

Plus près de nous en 1956, sous Maurice Duplessis, la commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, présidée par le juge Thomas Tremblay, rappelle dans son rapport que le Québec n'est pas une province comme les autres. Et en 1959, alors éditorialiste au DEVOIR, André Laurendeau écrit : « On ne peut nier son appartenance à un groupe culturellement distinct ». Une idée qu'il a plus tard développée en 1965 dans le rapport préliminaire de la commission Laurendeau-Dunton.

Enfin, le 30 juin 1967, à la veille du centenaire de la Confédération, l'ancien directeur du DEVOIR, Claude Ryan, écrivait : « Il faudrait dans le préambule même d'une nouvelle constitution, affirmer clairement que la société politique canadienne est fondée sur le principe de la dualité culturelle et que, dans la réalisation de cette dualité, une responsabilité spéciale incombe au gouvernement du Québec à l'endroit de la société distincte dont il a charge immédiate ».

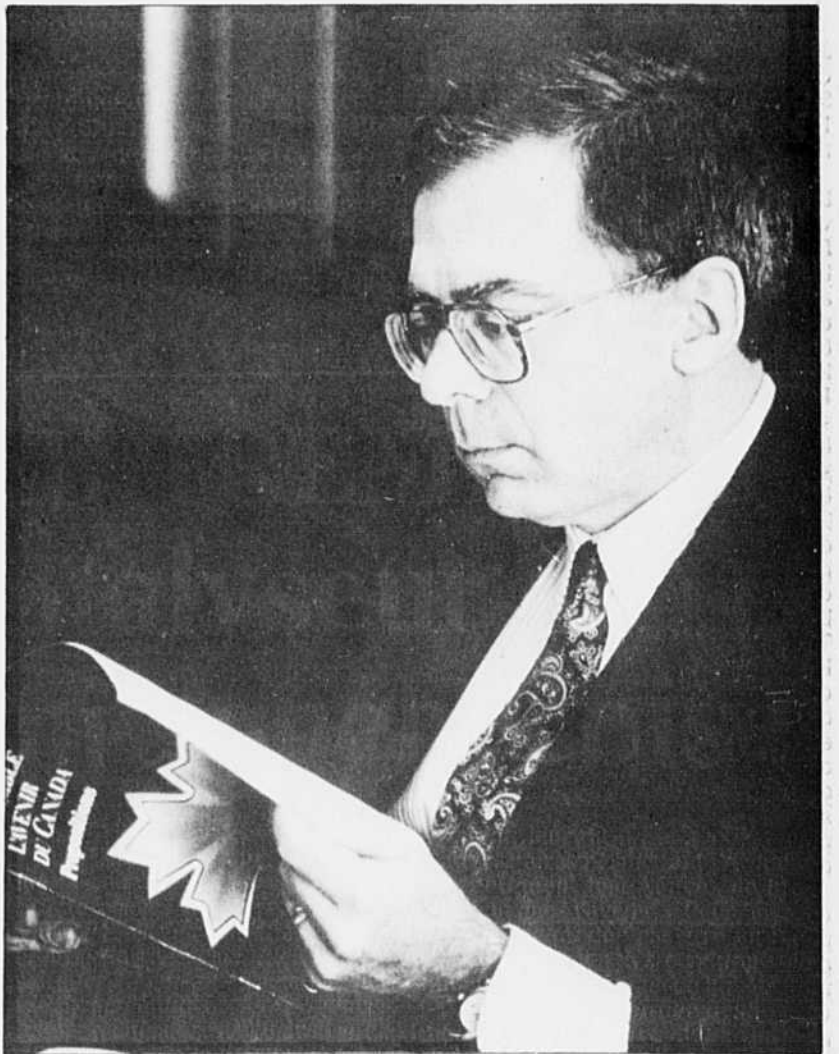


PHOTO JACQUES NADEAU

Michel Décary : l'examen du partage des pouvoirs a bien plus d'importance que la notion de société distincte.

CAHIER
SPÉCIAL

ÉDUCATION DES ADULTES

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES

842-9645

Date de tombée le 6 décembre 1991

PARUTION
le 14 décembre
DANS
LE DEVOIR

Le Devoir publiera un cahier spécial sur l'éducation des adultes où on fera le point sur les besoins présents et futurs du marché du travail. Il sera question de formation professionnelle en institution et/ou en entreprise, de cours de recyclage et de rattrapage, d'adaptation de la main d'oeuvre, d'alternance travail-école et de tout ce qui touche de près ou de loin l'éducation des adultes.

La création d'une Société québécoise de développement de la main d'oeuvre que propose le ministre André Bourbeau sera traitée en profondeur. On abordera également la vaste offensive que vient de lancer le gouvernement fédéral en matière de formation professionnelle. Nous présenterons les points de vue des différents intervenants des milieux de l'éducation, syndicaux et socio-économiques ainsi que ceux du monde des affaires et de l'entreprise.

MONDE

Les Slovènes s'initient à l'indépendance

À Ljubljana, on a tiré un trait sur le communisme, l'autogestion et la Fédération

José-Alain Fralon

Le Monde

LJUBLJANA — « Mais pourquoi la communauté internationale ne nous reconnaît-elle pas ? Au nom de quels principes ? » Il est impossible aujourd'hui à Ljubljana d'échapper à ces questions, posées avec plus de tristesse que de colère. L'émotion est contenue, car les quelque 1,6 million de Slovènes ne sont pas du genre à s'épancher devant l'étranger de passage. On est bien loin des passions qui animent les Républiques voisines de l'ex-Yugoslavie.

Pourtant, les Slovènes sentent bien que le sort de leur nation est en train de se jouer sur le tapis vert de la diplomatie. « Sans reconnaissance, nous sommes cuits », affirme sans ambiguïté Simona, une lycéenne de 17 ans. « Nous aurons de plus en plus de mal à survivre, chaque jour qui passe nous rapproche d'un véritable désastre économique », renchérit Ciril Zlobec, membre de la présidence de la République. D'autres, moins impatientes, comme Vitomir Gros, le maire de Kranj, à une centaine de kilomètres de la capitale, affirment : « Nous pourrions nous débrouiller tout seuls. Après tout, Taiwan a bien réussi à se développer sans être reconnu... »

Après sa proclamation d'indépendance, faite parallèlement à celle de la Croatie, la Slovénie a célébré, le 26 octobre, le départ du dernier soldat de l'armée yougoslave. Dans tout le pays, une sonnerie a retenti pour proclamer l'arrêt des combats. Aussitôt après, une seconde sonnerie a été déclenchée pour signifier la « fin de tout danger ». Même si certains estiment « toujours possible, quoique bien improbable », une attaque de l'armée serbo-fédérale contre la Slovénie, la plupart des responsables de Ljubljana pensent que cette « deuxième sonnerie » a pris valeur de symbole et que, militairement par-

lant, la Slovénie est désormais à l'écart des affrontements. D'où l'accusation, souvent formulée à l'égard des Slovènes, d'avoir « abandonné » les Croates.

« Que voulez-vous de plus ? »

SI CERTAINS reconnaissent, comme Boris, un étudiant, que « les Slovènes, comme d'ailleurs la grande majorité des gens, sont des égoïstes », la majorité de ses compatriotes prennent très mal ce reproche. « Pendant la mini-guerre (celle qui a opposé fin juin les unités de la défense territoriale slovène à l'armée fédérale), ce sont les Croates qui nous ont abandonnés, ils ne nous ont fourni aucune aide, ni militaire, ni morale, ni humanitaire », assure le professeur Anton Bebler.

En fait, si, côté cour, les Slovènes se sentent moralement proches des Croates et tentent, dans la mesure de leurs possibilités, de les aider, notamment en accueillant de nombreux réfugiés, ils regrettent, côté jardin, que leur sort soit diplomatiquement si étroitement lié à celui des Croates. « Nous sommes, en quelque sorte, des... demi-alliés », ajoute le professeur Bebler. Nous avons parfois des positions identiques, mais nos intérêts ne sont pas toujours communs. Il est clair en effet que la reconnaissance internationale de la Slovénie aurait été beaucoup plus aisée si les diplomates n'étaient pas obligés de lier ce dossier à celui de la Croatie.

« Notre situation ne peut être plus claire. Nous avons des frontières reconnues par tous, aucun problème de minorité, notre État est démocratique, plus aucune troupe étrangère n'est sur notre sol et nous contrôlons les leviers essentiels de notre souveraineté. Nous avons notre propre monnaie et notre économie reste, malgré les difficultés actuelles, une des plus performantes de la région », disent les Slovènes, que leur poli-



tesse seule semble empêcher d'ajouter, à haute voix, à l'adresse des Occidentaux : « Que voulez-vous de plus ? »

Les Slovènes n'ont pas traîné pour jeter les structures de leur État. Après le départ des fédéraux, les dirigeants slovènes se sont penchés sur le problème de la défense nationale. « Elle sera modeste », reconnaît le ministre de la Défense, M. Janez Jansa (ancien pacifiste), dans son bureau, orné des quelques dépouilles de la « guerre » de juin. Le but étant de s'intégrer « dès que possible » dans un système européen de sécurité collective, l'accent sera mis sur les installations anti-aériennes et l'infanterie : une division permanente d'environ 12 000 hommes et 40 000 « réservistes actifs ». Les armes ? Elles proviennent des anciens stocks de la défense territoriale et les autres ont été ou seront achetées dans divers pays, notamment à Singapour et en Allemagne. Et puis il y a les 160 chars et blindés abandonnés par l'ar-

mée fédérale, incapable de les « rapatrier ». Ils sont parqués dans une base et devraient recevoir la visite, pour les entretenir, d'ingénieurs « civils » de Belgrade. La création d'une monnaie nationale a été la deuxième tâche à laquelle se sont attelés les dirigeants slovènes. Une opération rondement menée. Pour preuve : impossible aujourd'hui à Ljubljana de trouver le moindre dinar, la monnaie yougoslave, sauf auprès de quelques changeurs malhonnêtes.

Désormais, c'est le *tolar* qui a droit de cité. Des billets tout neufs, encore provisoires, qui seront remplacés dans les mois qui viennent. De nombreux Slovènes n'aiment d'ailleurs pas beaucoup ce mot de *tolar*, qui évoque trop pour eux une traduction de l'ancien *thaler* autrichien. Certains experts, poètes à leurs heures, auraient préféré le *lipa* (tilleul) ou le *klas* (épi). La création de cette monnaie, si elle illustre le caractère inéluctable de l'indépendance slovène, pose toutefois un certain nom-

bre de problèmes. Non pas tant pour les échanges avec l'étranger — puisque de toute manière, « du temps du dinar », les échanges se faisaient en devises convertibles — mais bien avec les anciens partenaires yougoslaves. Les autres Républiques n'acceptant par le *tolar*, les échanges se font sur la base du troc.

Telle entreprise slovène reçoit des voitures montées contre les pièces détachées qu'elle livre à la Serbie; les PTT slovènes sont payés... en câbles téléphoniques (qui transitent par la Hongrie) par leurs homologues de Belgrade. « L'État est devenu une grande maison de *clearing* », ironise ainsi Andrej Polenc, directeur d'Iskra, une entreprise de matériel électronique qui est l'un des plus beaux fleurons de l'industrie slovène. « Pour le moment, ajoute-t-il, tous nos contrats avec le reste de la Yougoslavie ont été respectés mais il est clair que cela ne durera pas. »

« Les Serbes nous ont volés... »

DANS D'AUTRES secteurs économiques, le divorce a été plus violent. Ainsi, les Slovènes accusent les Serbes de s'être appropriés une partie de leurs biens situés en Serbie. « Les Serbes nous ont volés pour 60 millions \$ en magasins, terrains, stocks », estime ainsi Matija Jikof, président de Slovenijales, première entreprise commerciale de Slovénie. Au moins trois cents entreprises ou filiales d'entreprises slovènes qui étaient représentées en Serbie ont été subtilisées par les autorités de Belgrade, au nom de la « propriété sociale ». La perspective d'une coupure du marché avec les autres Républiques yougoslaves inquiète.

Tout le paradoxe est là : bien plus performants que leurs anciens partenaires, les Slovènes jouissent en quelque sorte d'une rente de situation dans l'ex-Yugoslavie. Près de 30 % de leur commerce s'effectuait avec le reste de la Fédération. Et

c'est justement cette « réserve » qui, en quelque sorte, leur permettait de se battre avec plus de force sur les marchés extérieurs. De plus, les Slovènes étaient considérés par de nombreuses entreprises étrangères comme la tête de pont obligée pour attaquer le marché yougoslave et, en ce sens, la Serbie et la Slovénie étaient, économiquement, étroitement complémentaires. La ruine de l'économie yougoslave due à la guerre et l'éclatement de la Fédération vont donc obliger la Slovénie à trouver d'autres débouchés pour compenser ce manque à gagner. Mais comment les trouver, comment s'affirmer sur le marché international si l'État n'est pas reconnu ? Les liaisons aériennes sont paralysées car les autorités de Belgrade, encore compétentes pour l'espace aérien, s'opposent à tout atterrissage à Ljubljana. De plus, la confusion politique effraie les possibles investisseurs étrangers.

D'éventuelles sanctions européennes vont accentuer la dégradation de l'économie : 20 % d'inflation mensuelle, 10 % de chômeurs, baisse de 30 % du pouvoir d'achat. La privatisation de l'économie, amorcée depuis plusieurs années déjà, ne provoquera pas sans doute ici, comme dans les ex-pays socialistes, de grands chambardements, à l'exception de quelques grands groupes sidérurgiques ou textiles.

En attendant la reconnaissance officielle, les Slovènes font contre mauvaise fortune bon cœur et semblent se contenter de tous les détails qui permettent d'asseoir leur souveraineté. Ils se réjouissent que plus de dix pays reconnaissent maintenant leur nouveau passeport. Ils se félicitent de l'installation de quelques consulats généraux à Ljubljana. Mais leur plus grande joie a été d'apprendre la semaine dernière que la Slovénie avait été reconnue comme membre à part entière de la Fédération internationale de ski.

◆ Gérald Tremblay

consensus pour arriver à ses fins. « Je me suis dit que, si je voulais remplir convenablement mon mandat de ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, il fallait que j'agisse le plus rapidement possible en ralliant à ma cause le plus de décideurs économiques, de leaders syndicaux et de chefs d'entreprises dynamiques. »

L'action collective n'est d'ailleurs pas pour lui un vain mot. Rappelons qu'il a déjà favorisé un rapprochement des plus positifs entre les chefs syndicaux et les patrons dans un esprit de solidarité. Il a poussé cette volonté d'agir jusqu'à devenir lui-même l'instigateur d'un nouveau contrat social au moment des négociations patronales-syndicales chez Acier Atlas. Même chose chez MIL-Davie, avec un contrat de cinq ans sans grève.

Il a aussi échafaudé plusieurs alliances stratégiques, concocté des

regroupements d'entreprises. Qu'il suffise de rappeler celles de Harricana/Équipements Denis, Maciro-Zimcor, Bilrite/Artopex. Il a été très près des négociations qui ont conduit à la fusion des deux géants de l'ingénierie québécoise, Lavalin et SNC. En effet, renonçant l'été dernier à ses vacances, il a joué un rôle de premier plan dans ce dernier projet de fusion capital pour le secteur de l'ingénierie québécoise. Un rôle de coulisses également auprès des banques qu'il a réussi à convaincre non seulement du bien-fondé de ce regroupement, mais aussi de la nécessité d'abandonner la plus grande part de leurs créances pour le meilleur intérêt du Québec.

Souvent donc, il ne se contente pas uniquement de suggérer une fusion, il vient lui-même sur le terrain pour suivre le dossier et même prêter main-forte le cas échéant. Bien plus, il va parfois jusqu'à encourager et soutenir, en quelque sorte, la croissance future du nouveau groupe en

faisant des gestes concrets de nature à ouvrir la voie à un développement stable de l'entreprise sur une base solide.

Dans le cas, par exemple, du regroupement d'Irving Samuel et de Jean-claude Poiras, il a non seulement lancé l'idée, participé aux discussions, il a aussi voulu s'assurer qu'il fonctionnerait sur une base rentable. Il a donc réuni lui-même deux importantes chaînes canadiennes de détaillants en vêtements pour les inciter à acheter les chemises produites par les deux manufacturiers réunis.

Gérald Tremblay s'intéresse en fait à tous les secteurs industriels du Québec et n'hésite pas un instant à venir à la rescousse des entreprises qui lui demandent son aide. Mais jamais il ne le fait par le biais de subventions. Il cherche plutôt des solutions réalistes et bien adaptées avec les chefs d'entreprises et fait participer tous ceux qui peuvent y trouver leur compte. C'est ce qu'il fait en ce moment avec l'industrie des pâtes et papiers qui traverse, comme on le sait, une crise aiguë.

Derrière la nouvelle politique industrielle du Québec qu'il vient tout juste de dévoiler, c'est toute sa vision du développement de l'entreprise et sa philosophie de saine capitalisation qu'on reconnaît. Il a structuré le Québec industriel en grappes, selon le modèle du gourou américain Michael Porter, pour que tous, le gouvernement, les dirigeants de firmes puissent adopter une véritable approche synergique d'entrepreneuriat. « Il était important, souligne-t-il, de rompre avec l'approche traditionnellement paternaliste de l'État en matière écono-

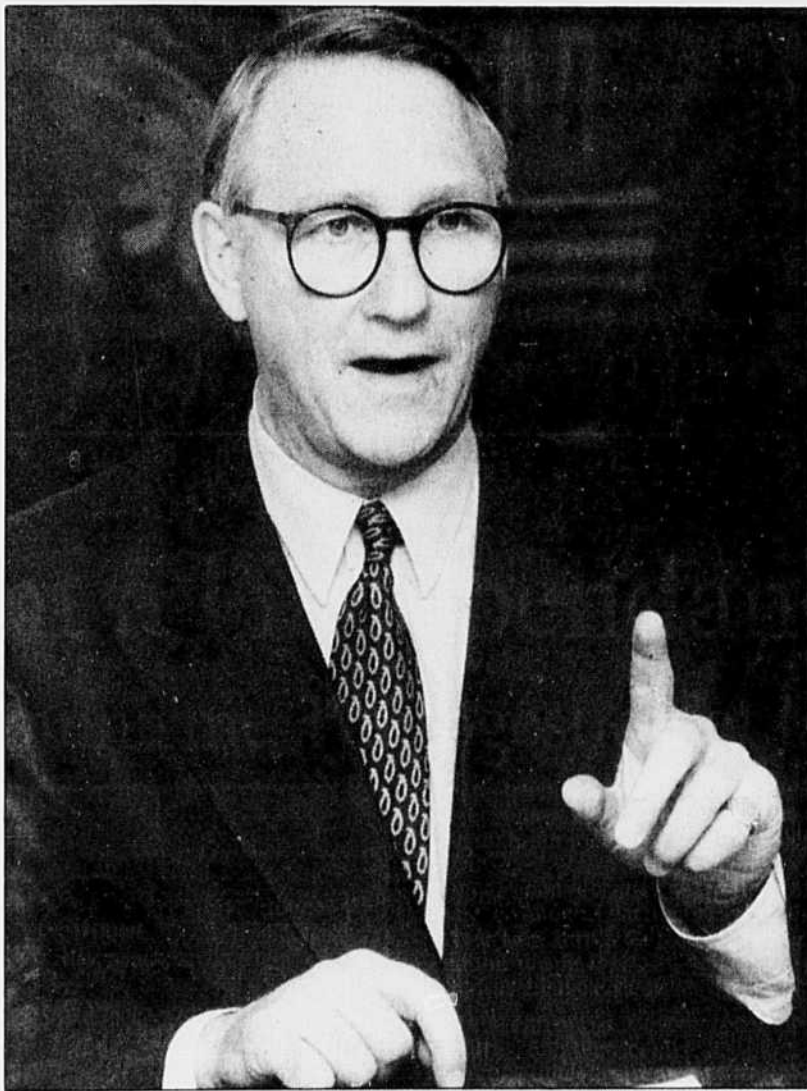


PHOTO JACQUES GRENIER

Gérald Tremblay : un optimiste qui sait communiquer son enthousiasme.

mique pour responsabiliser les acteurs réels et les impliquer à fond dans le processus de changement structurel auquel le Québec doit faire face dans les années qui viennent. »

Si certains de ses confrères politiques au pouvoir lui reprochent d'adopter un modèle plutôt corporatiste de la gestion économique, personne dans les milieux syndicaux ou patronaux ne lui en fait grief. Tant Gérald Larose, président de la CSN, et Fernand Daoust, président de la FTQ, accueillent favorablement la volonté de consultation du ministre. « Comme il est rafraîchissant, disait ce dernier, de voir enfin un ministre poser des questions, stimuler les dé-

bats, chercher avec tous des solutions. »

Il fallait le voir en octobre dernier, me confiait Luigi Liberatore, président du Bureau de commerce de Montréal, lors du Rendez-vous économique des décideurs québécois, s'intéresser à tout ce qui se disait et susciter la réflexion. « Il participait à toutes les discussions avec un dynamisme sans égal et son enthousiasme a été vite contagieux. Il a au cours de ces deux jours de discussions redonné à tous le désir d'entreprendre, de bâtir, de se sortir de la récession. Une véritable locomotive qu'aucun barrage ne peut stopper. C'est probablement l'un des meilleurs, sinon le meilleur ministre de

l'Industrie et du Commerce que le Québec ait connu depuis longtemps. »

Partout sur son passage, il a le pouvoir de rallier les gens à sa vision des choses. Personne ne semble pouvoir lui résister. Les comptables agréés, par exemple, ont répondu positivement à sa demande d'ajouter des notes au bilan de l'entreprise sur les ressources humaines et de ne pas hésiter à qualifier le réel potentiel de croissance. « Je n'ai pas obtenu tout ce que je demandais d'un seul coup, soit un poste à l'actif, mais des notes complémentaires, c'est déjà un début. Un jour, ajoute-t-il avec conviction, je l'aurai cette ligne chiffrée au bilan. »

C'est important, pour Gérald Tremblay qui a bâti toute sa politique industrielle autour des notions plus que fondamentales, à son avis, de la qualité totale et de la valorisation des ressources humaines qu'elle entraîne. « Il faut absolument trouver, disait-il d'ailleurs aux conseillers en relations industrielles, les moyens efficaces de passer d'une gestion traditionnelle, souvent fondée sur un rapport des forces, à un mode inédit de gestion du développement des ressources humaines. »

Sur le plan financier, enfin, Gérald Tremblay avait commencé, alors qu'il était président de Société de développement industriel du Québec, à esquiver le rôle-clé que celle-ci serait appelée à jouer sur le plan de la capitalisation des entreprises et de la formation économique à l'intérieur de sa nouvelle politique industrielle. C'est sous son règne que la SDI a abandonné sa politique systématique de subventions pour adopter le prêt participatif. Il faisait ainsi de cet important levier financier de l'État, comme il le dit lui-même, « un organisme voué au service des entreprises strictement sur une base d'affaires. »

En somme, Gérald Tremblay travaille sans relâche à la reconstruction économique du Québec depuis au moins cinq ans. Et c'est sur une base solide qu'il s'est d'abord employé à mettre en place puis à cimenter qu'il peut maintenant asseoir sa politique industrielle novatrice. Il lui reste maintenant le défi de faire partager sa vision de l'avenir au plus grand nombre possible de partenaires économiques, politiques et sociaux du Québec et de porter la bonne nouvelle sur les marchés internationaux.

CONFÉRENCE

Michael E. Porter, B.S.E., M.B.A., Ph. D
PROFESSEUR
HARVARD BUSINESS SCHOOL



Lundi, 16 décembre 1991 à 15 h 30
Le Reine Elizabeth
Grand Salon

Coût du billet : 60 \$ membre
70 \$ non-membre
(TPS incluse)

Réservations : Josée Laporte (288-9090)
772, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1G1
Télécopieur : 843-7320

NOTE : La conférence sera présentée en anglais.
Une réception suivra la conférence aux Galeries 1, 2 et 3



et

LA GARANTIE, COMPAGNIE D'ASSURANCE
DE L'AMÉRIQUE DU NORD

LE CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

en collaboration avec
le Ministère des Affaires
internationales du Québec

Déjeuner-causerie



S.E. Jean Bertrand Aristide
Président de la République d'Haïti

Date: Le lundi 9 décembre 1991
Endroit: Hôtel Le Reine Elizabeth
900, boul. René Lévesque
Ouest Montréal
Salle: Grand Salon
Heure: 11,30 h.
Thème: La crise haïtienne
Coût: 50 \$
R.S.V.P.: Téléphone (514) 523-7520
Télécopieur (514) 523-5910

THEATRE / chronique

Aario Marist n'est plus

Robert Lévesque

IL AVAIT étudié à Moscou chez Stanislavski, il était à Nice avec Isadora Duncan lorsqu'elle s'est tuée en voiture, il a travaillé à Paris avec Firmin Gémier, Charles Dullin, il était ami avec Chapaline, Richard Strauss et Franz Lehar, Jacques Ibert a composé pour lui des musiques de scène, il a passé un été avec Eugène O'Neill lorsque celui-ci écrivait *Le Deuil sied à Électre*, un inconnu du nom de Gérard Philipe a suivi ses cours d'improvisation...

Aario Marist, que seuls quelques comédiens québécois connaissent encore, est mort le 15 novembre dernier à l'hôpital Notre-Dame, seul, oublié, sans que les journaux en parlent. Il avait 87 ans. Les Petits frères des pauvres se sont chargés de le faire inhumer au cimetière de la Côte-des-Neiges le 19 novembre. Aario Marist avait travaillé, ici à Montréal où il était arrivé en 1952, à la formation d'une génération de comédiens, d'Andrée Lachapelle à Béatrice Picard, Hélène Loiseleur, Monique Lepage, Guy Godin, Paul Blouin, etc.

L'itinéraire de cet homme, qui vivait la fin de ses jours dans l'anonymat le plus total, rue Cartier, est tout simplement fabuleux, si l'on en croit les quatre pages qui lui servaient de *curriculum vitae* et que Mme Andrée Maillet, qui l'a connu dès 1952, m'a fait parvenir. Aario Marist, jeune acteur balte, était entré au Théâtre National de Tallinn, la capitale de l'Estonie. Ce théâtre de répertoire produisait 20 spectacles par année. Il y tint 32 rôles en deux ans. C'est dans ce port d'URSS que Marist a eu sa première chance : Raymond Duncan, le frère de la célèbre danseuse Isadora Duncan, passe à Tullin avec sa troupe de théâtre. Il engage Marist qui va ainsi s'installer à Paris, et finalement entrer à l'Odéon sous la direction de Gémier. Il sera de *L'oiseau bleu*, du *Marchand de Venise*, ces grands spectacles qui marqueront l'Odéon de Gémier (de 1921 à 1930).

Il ira ensuite à Berlin (suivre des cours de danse chez Mary Wigman), à Vienne (pour des cours de technique de scène au *Burgtheater*) où il se lie d'amitié avec Richard Strauss, Franz Lehar, et Chapaline qui lui permet d'assister durant cinq mois (!) aux répétitions de *Boris Godounov* au Châtelet. Il y rencontre Toscanini.

En 1927 il est à Nice avec Isadora Duncan, qui lui donne des cours de mouvement. Il est avec elle le jour où la danseuse meurt étouffée, son foulard enroulé dans l'essieu de la roue arrière. Et il va aux Indes suivre des cours de philosophie chez Tagore et de danse chez le frère de

Ravi Shankar. Il revient en France, et se retrouve chez Charles Dullin à l'Atelier, puis au Théâtre de la Cité (l'ex-Sarah-Bernhardt) que les autorités allemandes débaptisent durant l'Occupation) à l'époque de la création des *Mouches* de Sartre!

Après la guerre, au début des années 50, Aario Marist, on n'a jamais vraiment su pourquoi, arrive à Montréal et ouvre une école de théâtre, puis un théâtre. Il y fait jouer des auteurs finnois, lituaniens, danois, des choses qui évidemment ne toucheront pas un vaste public mais qui vont initier de jeunes comédiens aux textes. Son « Théâtre Marist » sera une aventure éphémère, un échec, mais s'y seront frottés au jeu quelques « Compagnons du père Legault » qui venaient de se dissoudre (1952) et ceux qui allaient, comme Monique Lepage et Jacques Létourneau au Théâtre-Club, se donner leurs propres théâtres.

C'est avec son école, où il privilégiait une méthode d'enseignement fondée sur l'expression corporelle, que Aario Marist a pu être utile à une ou deux générations d'acteurs québécois.

Montréal-Paris-Montréal

LES 9, 10 et 11 décembre, au café-théâtre La Licorne, les amateurs de théâtre pourront assister à des « mises en jeu » de trois pièces d'auteurs français, *La Tentation d'Antoine* d'Yves Reynaud, *Tonkin-Alger* d'Eugène Durif et *Annabelle et Zina* de Christian Ruillier.

Organisées par le Centre d'essai des auteurs dramatiques (CEAD) et « Théâtrales », un organisme subventionné par le ministère de la Culture de Jack Lang, ces lectures publiques de pièces (lundi, mardi et mercredi prochains) sont la deuxième étape d'un échange Paris-Montréal. L'an dernier, Normand Canac-Marquis, Jean-François Caron et Normand Chaurette avaient pu assister à la « mise en jeu » de leurs pièces au Théâtre de la Colline à Paris. Ce coup-ci, trois auteurs français viennent à Montréal assister à la mise en jeu de leurs textes par des metteurs en scène et des comédiens québécois.

Alice Ronfard dirige la lecture de *La Tentation d'Antoine* de Reynaud à 20h 30 le 9 décembre. Claude Poissant, celle de *Tonkin-Alger* de Durif à la même heure le 10. Et Daniel Roussel, celle de *Annabelle et Zina* de Ruillier le 11. Parmi les comédiens, Markita Boies et Monique Miller pour le Ruillier. Henri Chassé, Roger Joubert, Marc Legault, Alexis Martin pour le Durif. Et Jean-Pierre Bergeron, Norman Helms, Jean-François Pichette, Jean-François Casabonne pour le Reynaud.

THÉÂTRE

Partie de cache-cache entre 2 Tchécoslovaques au début du siècle

Une pièce de Wajdi Mouawad. Mise en scène de Jean-Frédéric Messier. Décor, accessoires et éclairages de Lucie Bazzo. Costumes de Elise Provost. Avec Luc Picard (Ernst), Jean-Pierre Pêrusse (Franz), Nathalie Babin (Miléna) et Aubert Pallascio (Herman). Une production du Théâtre ô Parleur, présentée à la salle Fred-Barry jusqu'au 21 décembre

Gilbert David

FRANZ KAFKA, ce Pragois juif de langue allemande qui, de 1912 à 1924, a littéralement fait le siège de la littérature, a laissé derrière lui une oeuvre énigmatique, inachevée — *Le Procès*, *L'Amérique*, *Le Château* —, et en même temps prophétique, où la solitude extrême et l'étrangeté absolue sont comme les battements sourds d'une angoisse infinie. Miné par un emploi de bureaucrate qui ne lui laissait que la nuit pour assouvir sa passion dévorante pour l'écriture, puis par la tuberculose, incapable de préférer le bonheur d'une vie « normale » à la dure loi d'une écriture qui n'avait de cesse de broyer en lui tout espoir de salut, Kafka a trouvé en Wajdi Mouawad, l'auteur de *Partie de cache-cache entre 2 Tchécoslovaques au début du siècle*, un esprit à la hauteur de sa quête pour un art sans vérité dernière et sans concession.

Wajdi Mouawad, fraîchement sorti de l'École nationale de théâtre, a signé l'été dernier la mise en scène d'un *Macbeth* nocturne — cela commençait à 2 heures du matin, dans un *no man's land* du Vieux-Montréal, pour s'achever à l'aube — qui avait, si l'en croit la rumeur, l'énergie d'un théâtre pauvre et inquiétant, en dépit des maladresses de l'exécution. Cette fois, Mouawad, l'auteur, s'est associé à Jean-Frédéric Messier qui, quelques semaines à peine après son discordant et burlesque spectacle *Nuits blanches*, propose maintenant un drame intense et bouleversant.

Franz se tue à écrire, dans le Prague de l'entre-deux-guerres, au moment où il vient de faire la rencontre de Miléna, la femme aimée mais inaccessible qui deviendra, à distance, la traductrice de ses oeuvres de l'allemand en tchèque, et une fidèle correspondante. Miléna est mariée à Ernst, un être jaloux et obstiné, cynique et jouisseur, qui n'aura

CHANSON

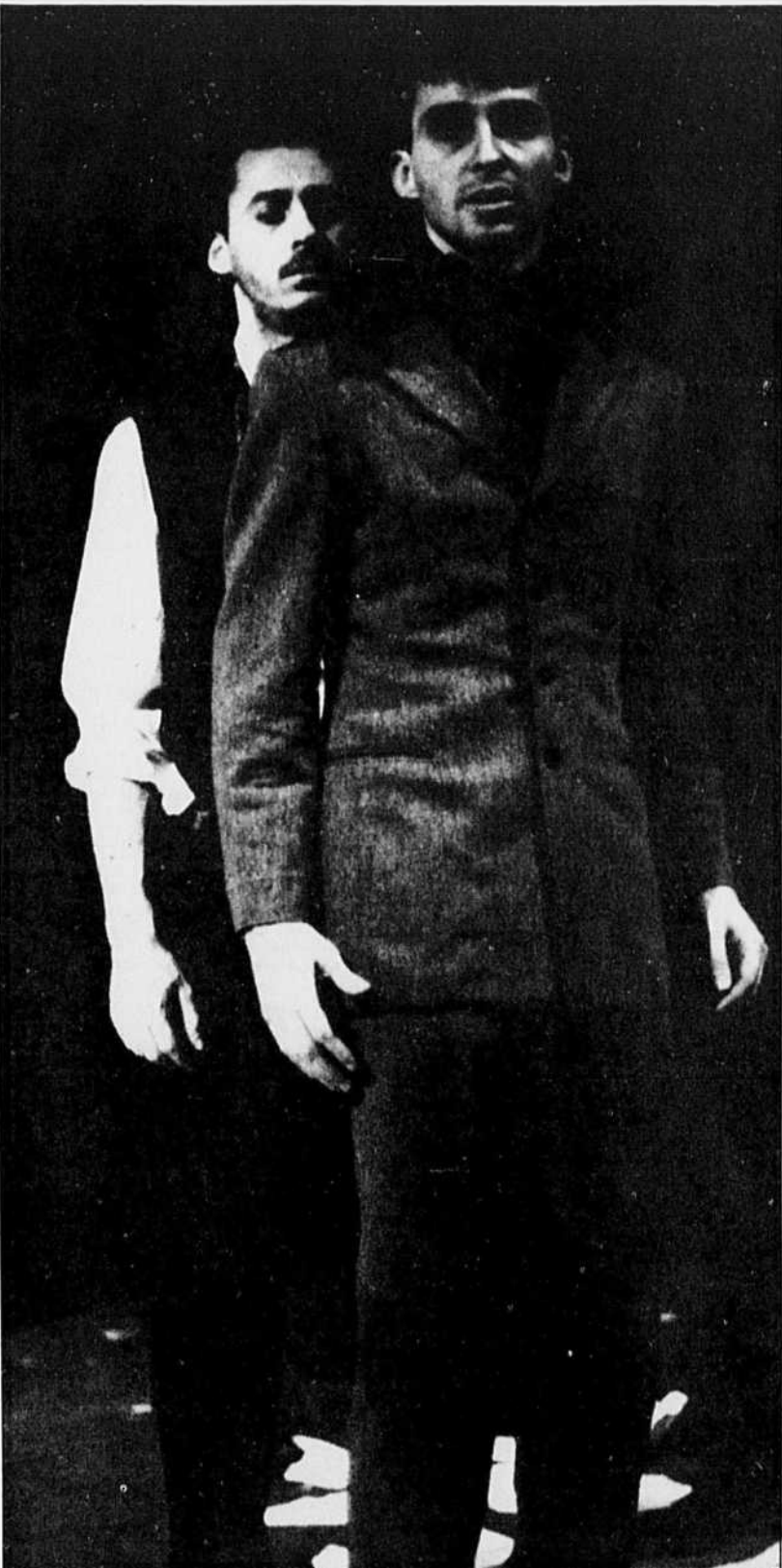
Sylvain Cormier

DIMANCHE, 19 h, le St-Denis 1 n'attend plus qu'elle. Tout est en place. À l'avant-plan, côté cour et côté jardin, se faisant face, deux pianos. Gérard Jouannest, son (troisième) mari, le compositeur attitré de Brel, est assis à celui de gauche. Le dos droit, le front large, l'air noble. Derrière lui, violoncelle, accordéon et flûte-saxo. Derrière le piano de droite, basse, guitare et batterie. Elle surgit du fond de la scène, s'avance dans le couloir ainsi constitué jusqu'au miro, sous l'ovation d'accueil de ses adorateurs québécois. Comme ses musiciens, elle porte l'uniforme noir de rigueur, mais en velours, comme si elle nous recevait au pied de son lit en robe de chambre de luxe.

« Non, monsieur, je n'ai pas vingt ans... », avertit, d'entrée de jeu, Madame Juliette Gréco. Certes, mais elle en paraît au moins vingt de moins, tellement elle affiche une forme resplendissante. Au contraire de Garbo, elle a eu le courage de vieillir et de se montrer. Elle est là, devant nous, vivante et réelle, il faut se pincer pour y croire. Gréco, toujours jolie même avec sa chevelure de jeune fille. La gestuelle est théâtrale, sur-signifiée, comme il se doit. Elle découpe son beau visage avec ses longs doigts, le cache et le révèle, elle serre les poings puis les ouvre au public comme s'il s'agissait de corolles assoiffées. Magnifique Gréco. Elle est tout ce que l'on a dit d'elle. Fascinante. Elle annonce les chansons avec la solennité d'un chef de jury proclamant son verdict : coupable, votre honneur ! « Léo Ferré, *Jolie même* ! Gainsbourg, *L'Accordéon* ! Prévert et Kosma, *Les feuilles mortes* ! Monsieur Boton, *Les pingouins* ! » Depuis toujours, elle affirme servir ses auteurs. On comprend à quel point c'est vrai. Elle mâchouille un peu leurs textes par moments — on ne saisit souvent que les derniers mots des vers —, mais c'est parce que sa passion l'emporte. L'essentiel, c'est qu'elle les nomme.

On comprend aussi pourquoi ils ont tous eu le béguin pour Jujube, on est soumis au même traitement de choc qui a fait craquer Sartre, Cocteau, Vian, Picasso, Miles Davis, Piccoli, Mac Orlan, Brel et... Jouannest. « De vous à moi vous m'avez eu mon amour », écrivit Gainsbourg dans *La Javanaise* en pensant à elle. Le coup du charme fou, elle le réédite à notre intention. On découvre qu'au-delà du mythe, elle est adorable, coquaine, espiègle, formidablement drôle. Qu'elle se laisse aller lorsqu'elle se sent bien. Que la *vamp* et l'éternelle petite fille font bon ménage. Si elle devient leur muse, au temps de Saint-Germain-des-Près, c'est qu'elle était irrésistible, purement et simplement. La mise en scène, les grands gestes, la Gréco, c'est venu après, on le sait maintenant qu'elle nous a regardé, parlé, sé-

Un drame d'une rare intensité



Luc Picard et Jean-Pierre Pêrusse dans *Partie de cache-cache entre deux Tchécoslovaques au début du siècle*.

de cesse de harceler Franz — il lui volera son dernier manuscrit pour s'en servir comme monnaie d'échange auprès de Miléna qui l'a quitté. Au centre, et dominant de sa présence autoritaire ce violent triangle amoureux, se tient le père de Franz, Herman Kafka, qui n'a que mépris pour cette littérature qui empoisonne sa vie, et pour son fils qui lui consacre toutes ses nuits d'insomnie, au mépris de sa santé et de son équilibre intérieur.

Comme dans les meilleures pièces du jeune Claudel — celui de *Tête d'or*, de *La Ville* et de *L'Echange* — où chaque personnage va au bout de lui-même et se nourrit de sa propre obsession, *Partie de cache-cache*... entraîne le spectateur dans son univers d'écorchés vifs. L'auteur, dans une langue drue, charnelle et dense, jette ainsi sur le plateau quatre créatures infernales qui s'entre-déchirent dans une atmosphère de fin du monde, bien soutenue par une scénographie qui sent l'indigence, mais qui tire le meilleur parti possible de matériaux industriels — structures tubulaires, plates-formes, palan, fils de fer tendus en faisceaux — et d'un mobilier rudimentaire.

Du côté de l'interprétation, Messier a mis son monde au diapason de l'urgence qui traverse le texte, avec le doigté et la rigueur inspirée d'un franc-tireur. Luc Picard, en Ernst, est éblouissant de ferveur maligne et de sombre sensualité — il tient là un de ses grands rôles ! Jean-Pierre Pêrusse, qui a la curieuse tête enfantine de Kafka, se tire bien d'affaire, en jouant fortement de la vitalité ténébreuse et de la tragique excitabilité de Franz. Présente et absente, juste mais trop en retrait, Nathalie Babin ne paraît pas toujours à l'aise dans les souliers de Miléna, une femme mystérieuse dont la liberté se cherche entre deux hommes qui ne l'aiment pas pour les mêmes raisons. Aubert Pallascio, enfin, donne sa pleine mesure en Herman, le père, avec cette présence dure, râpeuse, et cet impitoyable dégoût qui poussent son fils à bout.

Inutile de dire que c'est loin d'être un spectacle facile. Mais — sans oublier une trame musicale finement intégrée aux situations — le bruit et la fureur de la pièce de Wajdi Mouawad font que le théâtre se mesure ici à plus grand que lui-même, si bien qu'on en sort secoué, tout à trac, et au plus près des écartèlements de l'auteur de *La Métamorphose*. Une rareté !

MUSIQUE

Impeccable mais froid

Ladies' Morning Musical Club

Récital du pianiste Richard Goode : Mozart, *Sonate K. 570*; Beethoven, *Sonate op. 10 no. 3*; Debussy, *Voiles*, *Minstrels*, *Ondine*, *Les collines d'Anacapri*, *extraits des deux livres de Préludes*, Schubert, *Sonate D. 960*. En bis: Schubert, *Deutsche tanze D. 783*. Dimanche 1er décembre, salle Pollack.

Carol Bergeron

VOUS NE CONNAISSEZ Richard Goode ? Pourtant, certains abonnés du Ladies Morning Musical Club se



Rideau

Un numéro échevelé. Jean-Michel Jarre, le compositeur des grandes occasions, donne un concert sous l'Arche de la Défense à Paris; la *Danse macabre* de Saint-Saëns interprété par l'orchestre de la radio symphonique de Bale. (Radio-Québec, 21 h)

Le match de la vie

Claude Charron prend la clé des champs. Direction : le Népal où il a suivi, entre autres, un jeune garçon vivant comme des milliers d'autres dans la rue. Portrait d'un pays sous dépendance. (TVA, 21 h) ☆☆☆

Ciel, mon mardi

Faites votre prière, ça va barder. Christophe Dechavanne, maître ès empoignes, s'intéresse aux enfants qui vivent, souvent contre leur gré, dans les sectes religieuses. L'invité de la semaine : le couturier Paco Rabanne. (TV5, 10 h 30)

— Hugo Léger



Juliette Gréco

duit, aimé.

À tous points de vue, la soirée Gréco aura été grandiose. Aux arrangements, admirablement sobres, se seront ajoutées de splendides pro-

jections, sur les côtés, le dessus et le fond de la scène, conférant au lieu la majesté requise. Gréco, inépuisable, aura donné 26 chansons en deux heures, quelques nouvelles (dont la su-

perbe *Rivière* de Françoise Mallet-Jorris et Marie-Paule Belle) et beaucoup d'intemporelles. Elle aura fait la part belle au répertoire de son Jouannest, chantant ses musiques sur des textes de Maurice Fanon (*L'embellie*, *Mon fils chante*, *La Folle*), de sa sœur Charlotte (*Le Voyageur*), de « ce jeune homme de 90 ans qu'est Jean Tardieu » (*Coeur d'enfant*), et surtout, de Brel. Une fois que l'on a entendu *Ne me quitte pas* des lèvres de Gréco et des mains de celui qui l'a jouée pour la première fois, on sait ce que Brel voulait dire en écrivant : « On n'oublie rien de rien / On n'oublie rien du tout ».

Richard Desjardins, dans l'esprit des FrancoFolies

LE CREDO des FrancoFolies est simple : livrer un spectacle unique, et faire découvrir de nouveaux talents. Richard Desjardins, pour un, a appliqué les consignes à la lettre au St-Denis 2 dimanche soir. En intégrant à son spectacle une demi-heure des poésies électro-acoustiques de Geneviève Letarte — pas très comestibles pour un estomac aussi remué que le mien par Gréco quelques minutes auparavant, mais pas dénuées d'intérêt — et en accordant la même visibilité au rock arabo-funk de Claude de Chéigny (*Maria Ouellette*), tout en ne manquant pas de croiser piano, guitare et chant avec elles, Desjardins aura montré à quelles fins constructives on peut utiliser le succès. Un spectacle édifiant, donc, qui aura aussi prouvé, le temps d'un *Lucky lucky* réinventé par Geneviève avec Richard au piano et aux harmonies, qu'il est possible d'interpréter du Desjardins. Un bon signe.

OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL CHARLES DUTOIT

LES GRANDS CONCERTS

Charles Dutoit, chef

2 et 3 décembre, 20h00

HAYDN: Symphonie no 102 en si bémol majeur

PROKOFIEV: Symphonie no 5 en si bémol majeur, opus 100

♻ SALLE WILFRID-PELLETIER

Commanditaires: 2 décembre

3 décembre

Leo Cineplex

KRAFT

CLAIROL

BILLETS: 44,68\$ 32,45\$ 23,41\$ 10,10\$

EN VENTE À L'OSM: 842-9951 ET AUX GUICHETS DE LA PLACE DES ARTS: 842-2112



CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *Cape Fear* 7 h, 9 h 15; *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h — *29th Street* 8 h 45; *My Girl* 7 h, 9 h 15; *People Under the Stairs* 7 h 15, 9 h 15

BERRI I: (849-3456) — *Suzie Frisettes* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40; *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30; *Robe noire* 1 h, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30; *Highlander 2, le retour* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30; *Hors la vie* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

BONAVENTURE I: (849-3456) — *Highlander 2, The Quickening* 7 h — *Barton Fink* 9 h 11; *The Commitments* 9 h 15 — *People Under the Stairs* 7 h 10

BROSSARD I: (849-3456) — *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 7 h 05, 9 h 15; *Robe noire* 7 h 15, 9 h 30; *Cape Fear* 7 h, 9 h 35

CARREFOUR Laval 1: (849-3456) — *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h 05, 9 h 15; *Robe noire* 7 h 15, 9 h 30; *Cape Fear* 7 h, 9 h 35

CARREFOUR Laval 1: (849-3456) — *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h 05, 9 h 15; *Robe noire* 7 h 15, 9 h 30; *Cape Fear* 7 h, 9 h 35

CENTRE EATON 1: Mtl — *Addams Family* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 25; *Addams Family* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 25; *4: The Butchers Wife* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 20; *Shattered* 12 h 25, 2 h 45, 4 h 20, 6 h 40, 9 h 6; *Eating* 12 h 25, 2 h 45, 4 h 20, 6 h 40, 9 h 6; *Eating* 12 h 25, 2 h 45, 4 h 20, 6 h 40, 9 h 6

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Cape Fear* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 35; *2: Deadly Currents* 1 h 30, 4 h 15, 7 h, 9 h 30; *Truly Madly Deeply* 1 h 45, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 30 (excepté le 4 déc. 1 h 45, 4 h 30, 9 h 40)

CINÉMA FESTIVAL: 35 Milton (849-7277) — Salle 1: *Toto le héros* tous les soirs 7 h 30, 9 h 15, mar. 5 h 30, 7 h 30, 9 h 15; Salle 2: *Molière* 7 h (jusqu'au 5 déc.)

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — *Curly Sue* 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA OMÉGA 1: — *À propos d'Henry* 7 h 15, 9 h 20; *Terminator 2* 7 h, 9 h 30; *Freddy* 7 h 10, 9 h 15; *Des pilotes en l'air* 7 h 05 — *Double Impact* (fr.) 9 h

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) —

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7295) — *The Naked Gun 2½: The Smell of Fear* 3 h, 7 h 15 — *The Doctor* 4 h 45, 9 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada (849-3456) — *29th Street* 7 h, 9 h 15; *People Under the Stairs* 9 h 20; *Little Man Tate* 7 h 15,

9 h 25; *An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 8 h 40; *Cape Fear* 7 h, 9 h 20; *My Girl* 7 h 20, 9 h 30; *For the Boys* 7 h, 9 h 45

CINÉMA THÉÂTRE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — *La route du bonheur* 18 h 35 — *Pas de vacances pour les idoles* 20 h 35

CINÉMA V: 1: 5560 Sherbrooke O. (849-5559) — *Addams Family* 7 h 05, 9 h 20; *Other People's Money* 7 h 30, 9 h 35

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Robin des bois, prince des voleurs* 12 h 50, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 20; *2: Ricochet* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20; *Demolition* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25; *Europa Europa* 1 h 10, 4 h 10, 7 h 20, 9 h 30; *V: Hearts of Darkness* 12 h 55, 3 h 55, 7 h 9 h 15; *Delicatessen* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20; *The Adjuster* 1 h 30, 4 h 10, 7 h 20, 9 h 25; *IX: The Commitments* 1 h 30, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 25

COMPLEXE DESJARDINS I: (849-3456) — *L'expert en sinistre* 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35, 9 h 45; *Delicatessen* 1 h, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 35; *III: Méditerranée* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20; *Pour Sacha* 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 10

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-8229) — *Rétrospective du cinéma roumain* 19 h, 21 h, (1er au 6 déc.)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (849-3878) — *Ferdinand le radical* 20 h 30

CRÉMAZIE: (849-3456) — *Cyrano de Bergerac* 6 h 30 — *Jacquet de Nantes* 9 h 15

DAUPHIN I: (849-3456) — *Madame Bovary* sem. 8 h 30; *II: L'assassin jouait du trombone* sem. 7 h, 9 h 15

CINÉMA DÉCARIE 1: (849-3456) — *Black Robe* 7 h 15, 9 h 15; *The Commitments* 7 h, 9 h 20

DORVAL I: (631-8586) — *Addams Family* 7 h, 9 h 15; *The Hitman* 7 h, 9 h 15; *III: McBain* 7 h 15, 9 h 30; *IV: Curly Sue* 7 h 10, 9 h 30

DU PARC 1: (844-9470) — *Curly Sue* 7 h 05, 9 h 10; *2: Whore* 7 h, 9 h 35; *Fisher King* 6 h 20, 9 h

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Le roi pêcheur* 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 35; *2: À propos d'Henry* 1 h 20, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 20

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Other People's Money* 9 h 05, 9 h 20; *Addams Family* 6 h 55, 9 h 15

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (849-3456) — *My Girl* 12 h 30, 2 h 35, 4 h 45, 7 h, 9 h 15; *2: For the Boys* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 45; *An American*

Tail 2, Fievel Goes West 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h — *Black Robe* 8 h 40; *Black Robe* 4 h, 9 h 45 — *For the Boys* 1 h 15, 7 h 10

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) —

GREENFIELD I: (671-6129) — *Addams Family* 7 h, 9 h 10; *The Hitman* 7 h 10, 9 h 15; *McBain* 7 h, 9 h 15

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) — Programme familial: *Montagnes de feu et L'Oeil magique* mar. au dim. 10 h, 13 h, 14 h 30, 16 h, 19 h, (relâche sam.) version anglaise: 11 h 30, 17 h 30. Événement spécial: *Les Rolling Stones* 20 h 30 (v.o.) 22 h 30 (v.o.) (ven. sam. seul.), lun. relâche.

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Fisher King* 12 h 30, 3 h 15, 6 h 05, 9 h, jeu. 12 h 30, 3 h 15

LAVAL: (688-7776) — 1: *Le passé revient* 7 h 20, 9 h 30; *2: The Hitman* 7 h 10, 9 h 30; *3: Troubles* (fr.) 7 h 20, 9 h 25; *4: Addams Family* 7 h 05, 9 h 35; *5: Addams Family* 7 h 05, 9 h 35; *6: Billy Bathgate* 7 h, 9 h 10; *7: McBain* 7 h 10, 9 h 20; *8: Shattered* 7 h 20, 9 h 25; *9: Curly Sue* 7 h 10, 9 h 35; *10: Other People's Money* 7 h, 9 h 10; *11: Les Roller Boys* 7 h 15, 9 h 25; *12: Ali I Want for Christmas* 7 h 20 Montréal vu par 9 h 20

LAVAL 2000 1: (849-3456) — *Highlander 2, le retour* 7 h 40, 9 h 30; *Robe noire* 7 h 20, 9 h 15

LOEW'S I: (861-7437) — *Billy Bathgate* 12 h 10, 2 h 40, 4 h 35, 7 h, 9 h 20; *II: Whore* 1 h 10, 2 h 20, 7 h 20, 9 h 15; *III: Other People's Money*

CINÉMA QUÉBEC

CANARDIÈRE: (661-8575) — *Robin des bois* 19 h 30

CINÉMA LIDO: — *Suzie Frisettes* 19 h, 21 h 05, — *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 19 h, 21 h — *Le petit homme* 19 h — *Le roi pêcheur* 1 h, lun. 13 h, 21 h — *Black Rainbow* 19 h, 21 h 10 — *Immunité diplomatique* 19 h, 21 h 10

LE CLAP: (650-CLAP) — *Rose passion* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15

GALERIES CAPITALE 1: (628-2455) — *La double vie de Véronique* 7 h 30, 9 h 30 — *Le passé revient* 7 h 10, 9 h 25; *Trompée* 7 h, 9 h 20 — *Général mes parents divorcent* 7 h, 9 h 20; *Les Roller Boys* 7 h 15, 9 h 15; *Le roi pêcheur* 7 h 10, 9 h

PLACE CHAREST: (529-9745) — *Suzie Frisettes* 12 h 15, 14 h 30, 16 h 40, 19 h, 21 h 20; *Le petit homme* 12 h 30, 14 h 45, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 25 — *Delicatessen* 12 h 45, 14 h 55, 17 h, 19 h 20, 21 h 35 — *Chérie ne m'attend pas pour dîner* 13 h 15, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 30, 21 h 40 — *Des pilotes en l'air* 12 h 50, 15 h, 17 h 05, 19 h 20, 21 h 30 — *Méditerranée* 14 h, 16 h 15, 19 h 25, 21 h 45 — *Robe noire* 13 h, 15 h 10, 17 h 15, 19 h 30, 21 h 40 — *Highlander 2* 12 h 45, 14 h 50, 17 h, 19 h 10, 21 h 15

LE PARIS: (694-0891) — *Cape Fear* 19 h, 21 h 30; *My Girl* 19 h 15, 21 h 15 — *La loi de la rue* 19 h 30 — *Ricochet* 21 h 45

PLACE QUÉBEC 1: (525-4524) — *Un cœur qui bat* ven. au mar. 6 h 45 — *Fisher King* ven. au mar. 9 h — *L'année de l'éveil* ven. au mar. 6 h 50 — *Terminator 2* ven. au mar. 9 h

STE-FOY 1: (656-0592) — *Addams Family* 7 h 15, 9 h 25; *The Hitman* 7 h 05, 9 h 10; *McBain* 7 h, 9 h 15

12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35; *IV: Frankie and Johnny* 1 h 15, 3 h 50, 6 h 30, 9 h 05; *V: Double Life of Veronique* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

OUIMETOSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Le Fauleux voyage de l'ange* 19 h — *Les Alies du désir* 21 h — Salle 2: *Le Rocketeer* 19 h 15 — *Nocturne indien* 21 h 15

OUTREMONT: (278-FILM) — *Clair de femme* (Homage à Yves Montand) 7 h — *La Voce Della Luna* (fr.) 9 h 15

PALACE 1: — *The Hitman* 12 h 15, 2 h 25, 4 h 40, 7 h, 9 h 15; *II: Curly Sue* 12 h 20, 2 h 40, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30; *III: Rover Dangerfield* 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10, 7 h, 9 h 10; *IV: Terminator 2* 6 h 20, 9 h 25, 4 h 25; *V: McBain* 12 h 30, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 10, 9 h 30; *VI: Blood in the Face* 1 h 15, 3 h 25, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40

SUR SCÈNE

AGORA DE LA DANSE: 840 rue Cherrier est, Montréal (525-1500) — Tess Imaginaire présente « Manipulations » conception et m. en s. Mario Boivin, du 12 nov. au 14 déc., à 20h. — *Clown Pour Aire*, théâtre clownesque, du 16 nov. au 15 déc., sam. à 13h, dim. à 13h et 15h.

L'AIR DU TEMPS: 194 ouest St-Paul, Montréal (842-2003) — Jazz du mer. au dim. de 22h. 15 à 02h.30 — Lorraine Desmarais, du 5 au 8 déc.

AU CLANDESTIN: 2332 boul. Édouard-Montpetit, Montréal (343-6111, poste 4692) — Concert de jazz vocal, par l'Ensemble de jazz vocal du Service des activités culturelles de l'Université de Montréal, dir. Vincent Morel, le 10 déc. à 20h.

BAR L'ESCALE: 3660 St-Denis, Montréal (987-7426) — Les Productions Paquibec inc. présentent en concert Jim Zeller, les 4, 10 et 11 déc. à 22h.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Sarcelot, les 3-4 déc. à 22h.30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h, à 24h, mer. au ven. 17h.30 à 22h. — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h.30 — Billy George, pianiste/ chanteur, lun. mar. de 17h. à 19h. — Trio Billy George, sam. de 18h. à 21h.30 — Le Trio de Bernard Primeau, les dim. de 18h.30 à 24h.

BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — Hydro-Québec présente les Francolies de Montréal avec Pauline Michel et Jacques Antonin, le 3 déc. à 21h.30 et 23h.30.

BOZO BISTRO-BAR: 6121 rue Morin, Val-Morin (819-322-2454) — Odette Colombe et Rock Gingras, du mer. au sam.

Café DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112) — « Anne est morte » de René-Daniel Dubois, m. en s. Jean-Marie Lelièvre, du 6 nov. au 21 déc.

CLUB BALATTOU: 4372 St-Laurent, Montréal (845-5447) — Contact, Halli-Montreal, les 3-4 déc. à 22h.

CENTRE SAIDY BRONFMAN: 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal (739-9444) — Youthaire présente « Friendship Fable », soirée bénéfice pour le Réseau enfants retour, le 16 déc. à 19h. — Festival famille, du 4 au 22 déc.

CHAPELLE HISTORIQUE DU BON-PASSEUR: 100 est Sherbrooke, Montréal (872-5338) —

PARADIS I: (849-3456) — *Un baiser avant de mourir* 7 h — *Jeu d'enfant* 37 h 05 — *L'agent fait la force* 2½ h 30 — *Black Rainbow* (fr.) 8 h 50 — *Le silence des agneaux* 9 h 10 — *Le mari de la coiffeuse* 9 h 30

PARISIEN I: (866-3856) — *Amoureux fou* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 25; *II: Les Roller Boys* 12 h 40, 2 h 55, 5 h, 7 h, 9 h 15; *III: L'année de l'éveil* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 05, 9 h 25; *IV: La double vie de Véronique* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 30; *V: Un cœur qui bat* 12 h 45, 3 h, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20; *VI: Montréal vu par* 1 h, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 05; *7: Le roi pêcheur* 12 h 20, 3 h 15, 6 h 15, 9 h

PLACE ALEXIS NIHON I: (849-3456) — *Cape Fear* 1 h, 4 h, 7 h, 9 h 30; *II: Little Man Tate* 1 h 45, 4 h 30, 7 h, 9 h 10; *III: My own Private Idaho* 1 h, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 20

PLACE LONGUEUIL 1: (849-3456) — *Suzie*

Frisettes 7 h, 9 h 2: *Highlander 2, le retour* 7 h, 9 h

PLAZA CÔTE DES NEIGES: (849-3456) — 1: *For the Boys* 7 h, 9 h 45; *2: Deadly Currents* 7 h 05, 9 h 20; *3: An American Tail 2, Fievel Goes West* 7 h, 9 h 40; *4: Homicide* 9 h 20 — *Little Man Tate* 7 h 10; *5: My Girl* 7 h, 9 h 15; *6: Cape Fear* 7 h, 9 h 30; *7: Truly Madly Deeply* 7 h 20 — *29th Street* 9 h 20

QUARTIER LATIN: Mtl —

LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mtl (274-3550) — *Hearts of Darkness: A Filmmaker's Apocalypse* 7 h 15 — *Barton Fink* 9 h 30

VERSAILLES I: (353-7880) — *Addams Family* 7 h, 9 h 10; *II: The Hitman* 7 h 30, 9 h 30; *III: McBain* 7 h 10, 9 h 25; *IV: Les Roller Boys* 7 h 05, 9 h 10 — *V: Le passé revient* 7 h 15, 9 h 30; *VI: Troubles* (fr.) 7 h 05, 9 h 10

trick Wedd et Alain Cazes, le 3 déc. à 20h.

SALLE POLLACK: 555 ouest Sherbrooke, Montréal (398-4547) — Ensembles de Jazz II et III, dir. Benoit Glazer et Ron Di Lauro, le 3 déc. à 20h.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 3888 St-Denis, Montréal (282-3900) — « L'histoire de l'oe » de Michel-Marc Bouchard, m. en s. Daniel Meilleur, du 22 nov. au 15 déc., mar. au sam. à 20h, dim. à 15h.

THÉÂTRE CENTAUR: 453 St-François-Xavier, Vieux-Montréal (288-3161) — « Goodnight Desdemona » de Ann-Marie MacDonald, du 31 oct. au 15 déc.

THÉÂTRE JEAN-DUCEPPE: PDA, Montréal (842-2112) — « Le faucon » texte et m. en s. Marie Laberge, du 30 oct. au 7 déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h.30 et 21h.

THÉÂTRE DE MARIONNETTES LE BISCUIT: 221 ouest St-Paul, Vieux-Montréal (845-7306) — « Éléphantissimo » texte et m. en s. Benoit Dubois, jusqu'au 15 déc., le sam. à 15h, le dim. à 13h et 15h, réservations sur semaine pour groupes.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) — « L'Opéra de Quat'Sous » de Bertolt Brecht, m. en s. René Richard Cyr, du 19 nov. au 14 déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h. et 21h.

THÉÂTRE OLYMPIA: 1004 est Ste-Catherine, Montréal (286-7884) — Broue en spectacle, du 3 au 7 déc.

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins, Montréal (845-7277) — « Les chaises » d'Eugène Ionesco, m. en s. Daniel Roussel, du 11 nov. au 13 déc., mar. au sam. à 20h, dim. à 15h.

THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis, Montréal (844-1793) — « Joue-le pour moi, Sam » de Woody Allen, traduction et m. en s. Denise Filatrault, du 12 nov. au 7 déc., mar. au ven. à 20h, sam. 16h. et 21h, dim. 15h.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 Vincent d'Indy, Montréal — Salle B 484: Récital de chant, classe de Gaston Arnaud, oeuvres de Bizet, Fauré, Haydn, Mozart, Ravel et Williams, le 3 déc. à 17h.

THÉÂTRE DE LA BORDÉE: 1143 St-Jean, Québec (418-694-9631) — Le Théâtre Niveau Park présente « L'héritage du Dr Jekyll » de André Méreny, m. en s. Michel Nadeau, du 19 nov. au 14 déc., mar. au sam. à 20h.30

À SURVEILLER

Ce soir à 19 h 30, la Faculté de théologie de l'Université de Montréal vous invite à une conférence intitulée: « Souffrance humaine et absence de Dieu » par Jean-François Malherbe, au 3200 Jean-Brillant, salle B-3205. Entrée libre.

Aujourd'hui de 15 h à 17 h, le Séminaire d'économie appliquée vous invite à une conférence de M. R. Giannarino sur le thème: « The Evolution of Firm Value and the Allocative Role of Greenmail », à l'École des Hautes Études commerciales, Salle 7041. Rens.: Bernard Gauthier au 340-6809.

Tous les lundis, mardis et jeudis à 19 h 30, rencontre pour toutes les personnes intéressées à comprendre les lois universelles, au Réseau de science cosmique de l'homme nouveau, 10 807 rue Millen à Montréal. 385-5205.

Le 7 décembre à 20 h aura lieu un concert de cloches à main et d'orgue au bénéfice du Fonds de construction de l'hôpital général du Lakeshore à l'église Valois United Church, 70 rue Belmont à Pointe Claire. Réserv.: 630-2329.

Aujourd'hui, collectes de sang de la Croix-Rouge à Montréal au Centre permanent, 3131 rue Sherbrooke est, de 9 h à 20

VIDÉO

Invincible pertinence d'un genre

Ne me dérangez pas, je suis profondément occupée

De Huguette Miron et Sarla Voyer, *Evidemment... oiseau*, de Claude Lamarche — 2 NPC, Pharos, de Marie-France Giraudon. En projection continue, à la Galerie Graff, 963 est rue Rachel, jusqu'au 22 décembre.

Daniel Carrière

POUR LA DEUXIÈME fois cette année, la Galerie Graff consacre quelques semaines à la présentation de vidéogrammes réalisés par de jeunes artistes. Cette fois-ci, Madeleine Forcier, la directrice de la galerie, a choisi de présenter trois bandes dont les propos sont aussi distincts les uns des autres que rigoureusement élaborés par les vidéastes.

Dans l'ordre de présentation des vidéos, *Ne me dérangez pas, je suis profondément occupée*, de Huguette Miron et Sarla Voyer, propose un incursion poétique, et d'un voyeurisme presque gênant, dans l'univers intime de la narratrice.

Sur des textes d'une qualité littéraire indéniable, que nous devons à Huguette Miron (qui privilégie la forme de l'ellipse) nous assistons au dévoilement des états d'âmes du personnage créé pour les besoins de la

cause, et qui nous entretient de ses désirs, du vide qui les engouffre et du sentiment de solitude qu'elle éprouve. Les images obtenues sont d'une grâce sublime, et réferent sans hésitation à la formation des réalisatrices.

Evidemment... oiseau, de Claude Lamarche — 2 NPC, le plus chevronné des vidéastes, est une courte bande qui s'adresse au sens de l'humour du spectateur, dans la tradition la plus pure d'une vidéographie iconoclaste et parodique à souhait.

Rappelant les montages erratiques de Naim June Paik, le même traitement de l'image qui plonge avec bonheur dans une retranscription résolument abstraite de la réalité, *Evidemment... oiseau* interroge la photographie à travers le regard d'un enfant photographié. On y dénote un travail méticuleux sur les couleurs et la bande sonore, grâce à une syntaxe audio-visuelle très spécifique à la vidéo.

Enfin, *Pharos*, de Marie-France Giraudon, est la plus intrigante des bandes, et circonscrit un véritable lieu de suspense. Originaire d'Europe, Marie-France Giraudon s'est inspirée des phares qui longent les côtes de la Bretagne pour créer des images d'une force vertigineuse.

Sans parole et minimale, reposant uniquement sur un montage en contre-point (jeu de reflets dans les reflets, rythmique soutenue par un re-

gard amoureux sur le panorama grandiose de l'océan et les villages côtiers qui la bordent) cette bande réussit à capter l'attention du spectateur pendant les 20 minutes qu'elle dure en construisant un casse-tête d'une grande beauté, duquel le regard n'ose pas se détacher. Le discours fragmenté qu'on perçoit finit par établir l'identité du « héros lumineux » que nous sommes conviés à connaître, sa magnifique architecture, surtout.

Peu de galeries à vocation commerciale prennent le risque de s'investir dans une production qui se situe, d'une part, à l'avant-garde des arts plastiques — ces bandes se définissent comme tableaux animés — et d'autre part, en marge des préoccupations formelles des artistes visuels.

Il faut donc saluer cette initiative de Madeleine Forcier qui confronte ainsi des approches plus traditionnelles — peinture, gravure, sculpture, auxquels on associe cette institution de la rue Rachel — aux nouvelles technologies.

Par ailleurs, cette initiative a l'énorme mérite de nous faire découvrir des vidéastes qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans le courant de la vidéo indépendante, telle qu'il est défini sous l'égide des groupes membres de l'Association de la vidéo indépendante du Québec (AVIQ), mais qui constitue une preuve concrète de l'invincible pertinence du genre.

ROCK

Pascale Pontoreau

« DITES-VOUS que ce soir vous venez de faire un pas dans votre démarche. A Juliette Gréco et à David Bowie, vous avez préféré La Bande Magnétique... » C'est avec cette parole prémonitrice que Claude Gagné a débuté le spectacle de ses véritables francoFous que sont les cinq interprètes de La Bande Magnétique. Deux heures de délices verbaux qui ont enchanté les oreilles affûtées et les regards scrutateurs. Évidemment, on pourrait énumérer la multitude d'exercices vocaux que réalisait la soprano Jacinthe Gauthier, l'alto Christiane Raby, Claude Gagné le ténor, Victor le baryton metteur en scène et le petit dernier Vincent Potel. Mais, à quoi bon ? Mettre l'eau à la bouche pour 120 minutes de bonheur qui n'existent nulle part ailleurs. Pas même sur un quelconque enregistrement... ce serait frustrant !

Pourtant, comment résister à ces cinq esthètes qui ne sont pas sans rappeler les autres zozos du théâtre Ubu (*Que pensez-vous de la situation ?*), et qui vous promettent d'un répertoire à l'autre. Sans que vous ayez le temps de dire oui, ils vous ont déjà fredonné un extrait de Saint-Pierre, se sont éloignés vers Al Jarreau avant de revenir vers Herbie

LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL

Handcock ou Bobby MacFerrin. D'accord, ces trois-là aussi jouent des cordes vocales mais ils ne sautent pas en une fraction de seconde quelques tons plus bas, ou plus haut, dans un rythme parfaitement différent et sur des thèmes qui s'écartent des gazouillis de bébés à Jack Monoloy.

L'énergie dont La Bande Magnétique fait preuve sur scène est telle, en particulier grâce à un lien privilégié qui s'établit avec le public dès le début : Claude Gagné nous fait chanter et découvrir que c'est épouvantable ! Victor Jacques Ménard se fait frapper (reprise de *Fais-moi mal Johnny* de Boris Vian), que l'on peut se demander ce qu'il en resterait sur un disque. Disque d'ailleurs prévu pour l'été prochain selon les secrets de Polichinelle de Vincent Potel. Que deviendront alors les constructions qui enchaînent sur un même sujet un ensemble d'extraits de chansons ? Peut-être sonneront-elles creux sans les mimiques et jeux de scène qui les accompagnent. Car dimanche, on s'esclaffait fort sur l'arrangement *Alléluia* qui, après nous avoir vanté

les mérites d'une cotisation volontaire auprès du groupe, vocalisait sur un gospel, reprenait les mélodies de *Let The Sun Shine, Jesus Christ Superstar, Freedom*, mêlées à la célèbre *Véronique*. La Bande cherchait le visage du Seigneur et réclamait le salut de son âme.

L'exercice similaire pratiqué sur les farandoles de mariage valait lui aussi son pesant d'éclats de rire. Alors, n'essayez pas ! Il est totalement impossible de rester de marbre devant les performances de cette bande des cinq. Techniquement, c'est irréprochable et incroyable, les imitations d'instruments de musique (batterie, basse, trompette) nous y trompent. C'est drôle et original. Et, la venue d'invités tel Laurence Jalbert, Jim Corcoran et Michel Paggiari nous ont prouvé que la voix était bel et bien un instrument à part entière. Les cinq nous ont offert un rare et exclusif moment de bonheur dont on ne s'est pas privé. Et chacun s'est écrié, heureux, en fredonnant : « Je ne puis vivre sans La Bande Magnétique ! »

Poumon qui respire Cigarette qui expire



LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel

200-299 Immobilier — Commercial

300-399 Marchandises diverses

400-499 Offres d'emploi

500-599 Services

600-699 Véhicules automobiles

900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

101 Propriétés à vendre

MAISON canadienne à vendre, 6 1/2 avec bachelier 3 1/2, 22 000 pica terrain, 2 remises, 2 entrées privées, chauff. électr. et bois 436-5996 ou 436-3530.

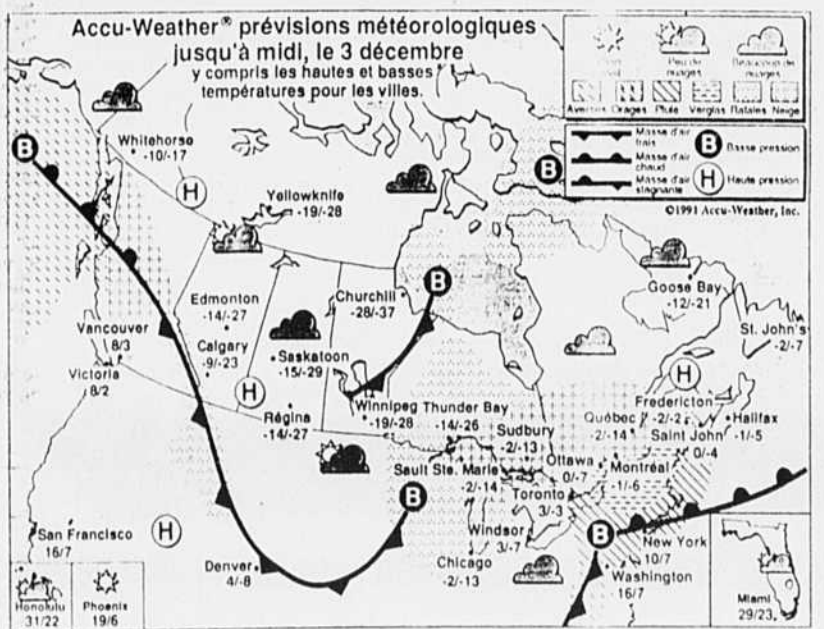
ST-LAURENT, 2x4 1/2, chauff. électr., s/sol fini, min. marche métré Côte-Vertu, privé 278-6154, 271-6733 Wasm.

ST-LAZARE, prix réduit Luxueux coté, 3 c., 458-4853 214 000\$. Constr. 458-4853

103 Condominiums Co-propriétés

PRES HOPITAL MAISONNEUVE-ROSEMONT Condominium de prestige, tout le confort, 2 étages, vue dégagée et superbe sur ville et bois protégé, lumière intérieure 1 500 pica, plus terrasse près de 400 pica, 2 s/bains, 2 garages intérieurs. Tous services incluant piscine, piscine intérieure et extérieure, bain tourbillon, salle d'exercices. Construction de qualité, conciergerie résident, copropriétaires responsables, sécurité, confort, proximité de toutes arrières. Libre immédiatement. Prix 210 000 \$ sur rendez-vous. Jour: 987-3838, soir: 366-2704.

LA METEO



Situation générale: une intense dépression en provenance du Midwest américain affectera le Québec aujourd'hui et demain.

De la neige accompagnée de poudrière tombera sur le sud et l'ouest de la province aujourd'hui.

La neige sera parfois mêlée de grésil sur les secteurs plus au sud. Les régions de l'extrême est connaîtront un début de journée ensoleillée mais un enneigement se produira en après-midi.

Demain, un dégagement graduel s'effectuera sur l'ouest de la province sous l'influence d'une circulation d'air sec du nord-ouest. La neige tombera sur les régions de l'est.

MONTREAL

Neige et poudrière. Neige parfois mêlée de grésil, surtout en Estrie. Accumulation: 15 cm. Max.: 6. Demain: Dégagement. Ventoux. 7 h 15 LEVER DU SOLEIL. 16 h 12 COUCHER.

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: Réservoirs Cabonga et Gouin: neige débutant en matinée. Poudrière. Accumulation: 5 cm. Max.: 16. Demain: dégagement. Ventoux. Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: neige et poudrière. Accumulation: 10 à 15 cm. Max.: 8. Demain: dégagement. Ventoux.

Ottawa-Hull, Trois-Rivières et Drummondville, Estrie: neige et poudrière. Neige parfois mêlée de grésil, surtout en Estrie. Accumulation: 15 cm. Max.: 6. Demain: dégagement. Ventoux.

Québec, Beauce: neige et poudrière débutant en matinée. Accumulation: 15 cm. Max.: 6. Demain: nébulosité partielle. Ventoux.

Saguenay et Lac-St-Jean: neige débutant l'après-midi. Poudrière par endroits. Accumulation: 5 cm. Max.: 11. Demain: nuageux avec éclaircies. Ventoux.

La Tuque, Rivière-du-Loup: enneigement en matinée. Poudrière par endroits. Accumulation: 10 cm. Max.: 11. Demain: nuageux avec éclaircies. Ventoux.

St-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: enneigement en matinée. Faible neige et poudrière en après-midi. Max.: 9. Demain: nuageux avec chutes de neige. Ventoux.

Gaspé et Parc Forillon: enneigement avec passages nuageux en matinée. Enneigement suivi de neige en après-midi. Max.: 7. Demain: nuageux avec chutes de neige. Ventoux.

Baie-Comeau et Sept-Îles: enneigement. Enneigement en après-midi suivi d'un peu de neige. Max.: 11. Demain: nuageux avec chutes de neige. Ventoux.

Basse Côte-Nord, secteur à l'ouest de Chevery: Anticosti: enneigement. Enneigement tard en après-midi. Max.: 10. Demain: faible neige.

Secteur de Chevery et à l'est: enneigement. Max.: 10. Demain: neige.

Source: Environnement Canada

105 Propriétés à vendre

TETREAUVILLE, 6-prix, revenus 24 750\$. Prix 180 000\$, tout vendre. Soir 643-0365, 621-9502.

ILE-DES-SOEURS. Idéal pied-à-terre à Montréal. 1 036 pica, vue splendide sur ville, 5 min du centre-ville. Du proprio 145 000\$. Info: (418) 682-5507, concierge 766-1067.

LAPLAINE, magnifique maison de campagne, moderne, 2 foyers, 2 s/bains, 4 c.c., 4000 ft², terrain paysager, garage 23 X 29 avec nombreuses commodités, construction 86, acc. rapide et désiré. 478-5976.

105 Propriétés à vendre

EN ESTRIE. Lot immeuble à revenu, peut être vendu tout complet ou individuellement. 45 000 \$ à 360 000 \$ 276-6301.

LACHENAIE 20, 24 logements, site privilégié, revenus mensuels 101 285\$, 118 965\$, paritaire condition 474-0270.

PLATEAU MT-ROYAL. Superbe maison de pierre, imm. semi-commerciale, métro, laurier, 3 log. loués, 1 local commercial libre, possibilité d'habiter une partie, stationnement. Revenu annuel 26 700\$. Pas d'agent: 250 000\$ 277-8787 - 663-3674.

REPERTIGNY, lux. 1x8 1/2, 3x4 1/2, gr. ter. pays, 2 gar., sect. recherché. A VOIR! 299 000\$ 654-6366.

120 Laurentides

AVEC PEU DE COMPTANT MAISON DE REVE 20 min. Sud St-Jovite

Route 364, terrain 100X210, clôture, arbrissaux matures, gr. patio, piscine creusée 18X36 + patio, remise 12X14, garage chauffé 18X36, entrée pavée combustion lente, Jenn-Air, 1-vois, 80 000\$ Trés réag. Pas transfert hypot. 514-335-4471.

125 Hors-frontières

FLORIDE-TAMARAC Bungalow meublé, équipé, 2 ch. c., 1 s/bain, garage, parcellaire condition Pour retraite, golf, piscine, club house. 374-1332.

VAL-MORIN. Dom. Trudeau, 4 c.c., 2 s/bains, foyer, plac. cr., meublé 144 900\$ 666-6611, 1-229-3880.

ST-LAURENT, terre à bois, 185 arpents, beau bosé, ruisseau, seul, par camion, 39 000\$ R.L. Coté, 491-1742.

135 Terrains

LAURENTIDES, près des Monts BLANC et TREMBLANT. Prés à bâtir 10 179 pica et 15 663 pica, 1 255\$/pica 485-2880, 279-5274.

150 Transactions diverses

ATTENTION! Triplex particulier, 3 X 6 1/2, condition A-1. Échanges pour chalet, maison mobile, auto, bateau, etc. 527-3552, 366-8840.

Les personnes qui ont une maladie mentale, les accepter, c'est fondamental.

Gouvernement du Québec Ministère de la Santé et des Services sociaux

Encadrez votre annonce classée

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

286-1200

160 Appartements-logements à louer

A SOUS-LOUER Outremont, face montagne 4 1/2, 20e étage, chauff. gym, piscine. 810 5 276-8437.

CHATEAU DECELLES Condo 7e étage, chauffé, équipé, 2 chambres, 2 s/bains, piscine, garage mt, vue sur C.D.N. et Oratoire, références. 9005 738-5286.

CHATEAU LAUZANNE 2121 Tupper, 3 1/2, piscine, sauna, sun deck, garage, memo. 933-3362.

CHEMIN STE-CATHERINE, superbe haut duplex, grand 7 1/2 avec garage chauffé. Prés Hôpital Ste-Justine, Collège Brébeuf et Université de Montréal. Chauffé, poêle et réfrigérateur. 1 200\$/mois. Libre immédiatement. 737-7554, demandez Pierrette Beaudin.

DELOIRIER/Beaudin, grand 4 1/2, chauffé, occ. imm. 5175 Av. 18e 397-3341, ap. 18h30 486-8875.

ILE DES SOEURS, 2 c.c., 2 s/bains, 5 électroménagers, chauffé. Libre 9755 488-0369, 768-2954.

LAVAIL, entre Prince-Arthur et Des Pins, maison victorienne, grand 3 1/2, 500\$, 525-6332.

N.D.G., Girouard, haut duplex 6 1/2, rénové par architecte, foyer, baserons, électroménagers, s/sol fini, jardin, stationnement. 875 458-5550.

OUTREMONT A.D.J. Clark/St-Joseph. Luxueux 5 1/2, aire ouverte, entièrement rénové, foyer, terrasse. 844-9249.

OUTREMONT, 6 1/2, 2e étage, chauffé, compl. rénové, près métro, libre immédiatement. 377-3236.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 chemin Côte Ste-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, chauffé, gym, "sun deck". 277-5873.

OUTREMONT, Bas duplex 7 1/2 non chauffé. Libre 1er déc. 733-6265.

PRES FLUVE, patte cycloble, haut duplex, 5 1/2 chauffé, ensoleillé, entr. 554-5666 500 \$/mois, voir Gauthier. 352-5456 356-0183.

SUR HUTCHISON, entre Villeneuve et St-Joseph, 6 1/2, 2e étage, 1000\$, chauffé, poêle à gaz, moderne, frigo, lave-vaisselle, 1600\$/mois. Téléphonez à partir de dimanche 271-3784.

164 Condominiums à louer

A VOIR! Ahuntsic, grand condo, 2 s/bains, climatisé, 2 étages, garage, face au parc, Domaine André Gossier, 850\$/mois, libre. 497-6178.

CENTRE-VILLE, condo ultra moderne, 2 c.c., salon, s/magasin, balcon, climatisé, stationnement. 672-6471.

CONDO SPACIEUX sur 2 étages, Canalachine, foyer, 2 pièces stationnement intérieur. 1300\$/mois. 354-5526.

CONDO spacieux sur 2 étages, canalachine, foyer, 2 pièces stationnement intérieur. 1300\$/mois. 354-5526.

ILE DES SOEURS, condo 4 1/2, 2 c.c., mezzanine avec foyer, 2 mezz. gratuits, 1305, 434-3289.

ILE PATON, 5 1/2, converti en 4 1/2, 5 appareils électriques, impeccable, 8755, 681-8358.

OUTREMONT, condominiums Le Chenonceau, grand 4, ensoleillé, 2 salles de bain complètes. Appelez 342-5401.

PLATEAU, 2 pos métré Mt-Royal, condo neuf, 1er occupant, 4 1/2, 1000 pica, foyer, cuisine babo, tops, r-de-ch, 6955 923-9659.

ST-DOMINIQUE, 5320 4, aire ouverte, 1 ch. fermée, tout équipé. 700\$/mois. Après 18h00 272-3675.

165 Propriétés à louer

A'UNTSIC, split level 4 chambres, s/sol aménagé, lave-vaisselle inclus, dans croissant tranquille "Domaine St-Sulpice". Libre 1er déc. 930\$/mois 385-9942.

LONGUEUIL, cottage semi-détaché, 7 pièces, 4 chambres, s/sol fini, grand terrain quartier familial, près des services, bal 2 ans. Libre janvier 850\$/mois 670-2278.

LA CASSE, Yves, M.D.M.S.C., toxicologue A Lorraine, le 30 novembre 1991, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Yves Lacasse, fils de feu Armand Lacasse et de Estelle Massé.

Il laisse dans le deuil ses enfants Nathalie et François, sa conjointe Nicole Cardinal ainsi que plusieurs amis(es).

La dépouille ne sera pas exposée. Au lieu de fleurs, des dons au Fonds de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal, 5000 est. rue Bélanger, Montréal, Québec, H3T 1C8, seraient appréciés.

La famille recevra les condoléances à compter de 9 h 30 mercredi, le 4 courant, à l'église St-Germain d'Outremont, 28 ave Vincent-d'Indy, où le service sera célébré à 10 h.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Alfred Dallaire Inc.

LA CASSE, Yves, M.D.M.S.C., toxicologue A Lorraine, le 30 novembre 1991, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Yves Lacasse, fils de feu Armand Lacasse et de Estelle Massé.

Il laisse dans le deuil ses enfants Nathalie et François, sa conjointe Nicole Cardinal ainsi que plusieurs amis(es).

La dépouille ne sera pas exposée. Au lieu de fleurs, des dons au Fonds de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal, 5000 est. rue Bélanger, Montréal, Québec, H3T 1C8, seraient appréciés.

La famille recevra les condoléances à compter de 9 h 30 mercredi, le 4 courant, à l'église St-Germain d'Outremont, 28 ave Vincent-d'Indy, où le service sera célébré à 10 h.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction Alfred Dallaire Inc.

170 Hors-frontière à louer

A MYRTLE BEACH Condo, place privée. Vélostationnement, piscine hiver. 468-6800.

FLORIDE - HOLLYWOOD. Dan. Bel app., maison mobile, 5 min mer. Sem./Moi. Saison. 305-920-3611.

HAWAII, KAUAI, petit hôtel natique privé, mois ou sem., accommodé 9 à 12 personnes, bienvenue producteurs, artistes professionnels, groupe ou individuel. 973-4802 ou 443-9650.

176 Chalets à louer

AU BORD LAC RICHER 8 1/2, foyer, tout fournis. Saison ski. 5 000\$. 1-533-4070 - 426-6566.

LAURENTIDES, Ste-Agathe, 3 chambres, 1/2 s/bain, micro-ondes, lav. l'élect., à 600 m des centres de ski, sem. 650\$, fin de sem. 350\$. 613-837-4560.

186 Maisons de repos, retraite

LONGUEUIL, 2e, 3e âge, tous services, très bas prix. Médic. comm. 679-8248.

MAISON D'ACCUEIL semi-privé. Pour semi autonome ou autonome. Prés de l'Hôpital Pém-Boucher. Médic. 1815 Garot, Longueuil. 468-6725.

REPENTIGNY, centre d'accueil, Villa Marie-Anne, personnes en perte d'autonomie. Surveillance 24h. 654-7966.

DECES

Roy, Jeannine (Lamothe)

A Longueuil, le 2 décembre 1991, à l'âge de 64 ans, est décédée dame Jeannine Lamothe, épouse de M. Jean-Charles Roy et fille de feu docteur Armand Lamothe et de feu dame Blanche Demiger.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants, Alain (Louise Allie), Lucie (Frank Mustillo), René (Carole Sylvestre), ses sœurs Armande Lamothe, Denise (Claude Valade), son beau-frère Yves Roy (Madeleine Payette), sa belle-sœur Lise Roy.

DECES

ainsi que plusieurs petits-enfants, parents et amis.

La dépouille mortelle est exposée au salon La Coopérative funéraire Rivest de Montréal, 1848 rue Ste-Hélène, Longueuil. Les funérailles auront lieu le 5

AVIS PUBLICS

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

- 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
- 2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
- 3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 octobre 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 274828 CANADA INC. TRADING UNDER THE NAME OF "MODES AVENUE BURKE/BURKE AVENUE FASHIONS" a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12ième jour de novembre 1991, sous le numéro 4447908.

Ce 19ième jour de novembre 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO. 500-02-09820-910, MARXAL FRÈRES EXPORT INC., VÉ-VICTOR CARRILLO, le 18ième jour de décembre 1991, à 10h00, au 603A, St-André, Montréal, district de MONTRÉAL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de VICTOR CARRILLO, solais en cette cause, consistant en: 1) sofa noir, 3 places; 1 TV couleur Zenith; 2) boîtes acoustiques NEC; 1 bibliothèque noire; 1 "tapis cassette" double JVC; 1 "equalizer" \$5-100 SL Shaped; meubles et articles de maison.

SHALIMAR DESIGNS (QUÉBEC) INC. PRENEZ AVIS que par acte daté le 11 octobre, 1991 et enregistré le 6 novembre 1991 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4446556, et enregistré le 13 novembre 1991 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 782398, et enregistré le 15 novembre 1991 au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 323456, SHALIMAR DESIGNS (QUÉBEC) INC. a cédé et transféré à LA BANQUE HONGKONG DU CANADA tous comptes recevables, comptes de livre, dettes et réclamations, présentement dus ou à devenir exigibles.



Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 novembre 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2723085 Canada Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le septième jour de novembre 1991, sous le numéro 4446799.

Ce 27ième jour de novembre, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 novembre 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2761530 Canada Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec, le septième jour de novembre 1991, sous le numéro 4446798.

Ce 27ième jour de novembre, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi: Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau, Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er novembre 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à SERVICES DE CABLAGÉ INTÉGRÉ D/V INC./INTEGRATED CABLE SERVICES D/V INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12ième jour de novembre 1991, sous le numéro 4447910.

Ce 19ième jour de novembre 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 octobre 1991 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2748428 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12ième jour de novembre 1991, sous le numéro 4447909.

Ce 19ième jour de novembre, 1991 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Société d'énergie de la Baie James

PROJET - TERRITOIRE DE LA BAIE JAMES APPEL D'OFFRES N° 91-0618 NOLISEMENT D'HELICOPTÈRES À TERME ET SUR DEMANDE POUR L'ANNÉE 1992

Date et heure limites de réception des soumissions :	Le jeudi 19 décembre 1991 à 15h30, heure de Montréal
Garantie de soumission :	200 000,00 \$
Prix du document :	25 \$ (toutes taxes incluses)

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant :

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES Direction Approvisionnement 22e étage 800, boul. de Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant mentionné ci-haut est requise conformément aux exigences du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Susie Léveillé au (514) 985-7900.

Richard Toupin Chef de service Achats

avis public

Gouvernement du Québec

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Agents de sécurité

— Modifications

Avis est donné par les présentes, conformément à la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2), que le ministre du Travail a reçu des parties visées au Décret sur les agents de sécurité (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 1), soit le Conseil des agences de sécurité et d'investigation du Québec inc. (CASIQ), L'A.S.I.E.Q. Inc., L'Union des agents de sécurité du Québec et Les Métallurgistes unis d'Amérique, local 8922, une requête lui demandant de recommander au gouvernement les modifications au décret précité contenues dans le projet de décret dont le texte apparaît ci-dessous.

Avis est également donné, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que ce projet de décret pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au sous-ministre, ministère du Travail, 425, rue Saint-Amable, 2e étage, Québec (Québec) G1R 5M3.

PIERRE GABRIELE

Sous-ministre du Travail

Décret modifiant le Décret sur les agents de sécurité

Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 8)

1. Le Décret sur les agents de sécurité (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 1), modifié par les décrets 2487-83 du 30 novembre 1983, 441-84 du 22 février 1984, corrigé par le décret 999-84 du 25 avril 1984, modifié par les décrets 1744-84 du 1er août 1984, 2546-84 du 14 novembre 1984, 635-85 du 27 mars 1985, 16-86 du 15 janvier 1986, 1162-89 du 12 juillet 1989 et 93-90 du 24 janvier 1990 est de nouveau modifié par le remplacement des articles 7.02 et 7.03 par les suivants:

«7.02. Les salariés permanents (A-01) cumulent 3 h 40 de congé de maladie ou d'accident par mois ou partie de mois civil jusqu'à concurrence de 44 heures par année.

Nonobstant la date d'obtention de son statut de salarié permanent (A-01), le salarié cumule 3 h 40 de congé de maladie ou d'accident pour l'ensemble du mois civil au cours duquel il obtient le statut de salarié permanent (A-01).

Un salarié qui s'absente pour cause d'accident ou de maladie, reçoit l'équivalent en salaire du nombre d'heures prévues pour chaque jour d'absence.

Le 31 octobre de chaque année, l'employeur établit le nombre d'heures et minutes de congé de maladie ou d'accident cumulé par chaque salarié, et en avise ce dernier au plus tard le 30 novembre suivant.

Pour avoir droit au paiement du solde de son cumulatif des heures et minutes de congé de maladie ou d'accident établi par son employeur le 31 octobre de chaque année, le salarié doit être à l'emploi de son employeur le 31 octobre. Pour le salarié encore à l'emploi de son employeur le 31 octobre, le solde de son cumulatif des heures et minutes lui est payé au plus tard le 10 décembre suivant.

Lorsque le contrat de travail du salarié est résilié avant le 31 octobre, il n'a pas droit au paiement du solde de son cumulatif des heures et minutes de congé de maladie ou d'accident.

«7.03. En cas d'absence pour cause d'accident ou de maladie, le paiement prévu au troisième alinéa de l'article 7.02 est fait à compter de la première journée d'absence. L'employeur peut toujours exiger du salarié une preuve de son absence ou un certificat médical avant d'effectuer ce paiement.»

2. L'article 7.04 du décret est modifié par le remplacement des mots «congé accident-maladie» par les mots «congé de maladie ou d'accident».

3. Une fois adopté par le gouvernement, le présent décret entrera en vigueur le quinzème jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

Québec

appel d'offres

Gouvernement du Québec

Ministère des approvisionnements et services

Direction générale des Approvisionnements

PARTENAIRE avec vous

Projet	Description	Livraison
1222	1 500 000 formulaires en continu, 6 parties et 150 000 formulaires en liasse, 6 parties avec carbonés.	Québec
Clôture de la soumission: 13 décembre 1991 à 15 h.		
1220	Impression de 1 040 000 brochures de 16 à 48 pages plus couverture, 18 lots différents.	Québec
1223	9100 chemises à manches longues et 7200 chemises à manches courtes.	Montréal
Clôture des soumissions: 17 décembre 1991 à 15 h.		
1225	Batteries d'accumulateurs au nickel-cadmium pour systèmes de générateurs photovoltaïques, 12 volts. Quantités: 5 de 2650 à 2700 ampères/heure 6 de 1000 à 1100 ampères/heure.	Ste-Foy, Québec
Clôture de la soumission: 19 décembre 1991 à 15 h.		
1221	30 925,77 mètres de glissières de sécurité en section de 3.81 m avec accessoires.	Différents endroits
Clôture de la soumission: 7 janvier 1992 à 15 h.		

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au:

Ministère des Approvisionnements et Services
Direction générale des approvisionnements
Bureau des appels d'offres
575, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5N9
Tél.: (418) 643-5438

Le ministre se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE - ÉGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de 100 employés doit, pour se voir adjudger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

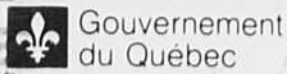
Le directeur général des approvisionnements, Jean-Claude Careau, Ing.

Québec

LA SOCIÉTÉ D'ARTHRITE

DONNEZ... une lueur d'espoir

avis public

MINISTÈRE DU TRAVAIL
Confection pour dames — Modifications

Avis est donné par les présentes, conformément à la Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2), que le ministre du Travail a reçu des parties visées au Décret sur l'industrie de la confection pour dames (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 26), soit La Guilde des manufacturiers de vêtement de mode du Québec et le Conseil conjoint québécois de l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames, une requête lui demandant de recommander au gouvernement les modifications au décret précité contenues dans le projet de décret dont le texte apparaît ci-dessous.

Avis est également donné, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que ce projet de décret pourra être édicté par le gouvernement à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la présente publication.

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au soussigné, ministre du Travail, 425, rue Saint-Amable, 2e étage, Québec (Québec) G1R 5M3.

PIERRE GABRIELE
Sous-ministre du Travail

Décret modifiant le Décret sur l'industrie de la confection pour dames
Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., c. D-2, a. 8)

• • • • •

1. Le Décret sur l'industrie de la confection pour dames (R.R.Q., 1981, c. D-2, r. 26), modifié par les décrets 2881-82 du 8 décembre 1982, 1097-84 du 9 mai 1984, 1590-86 du 22 octobre 1986, 259-88 du 24 février 1988 et 855-89 du 31 mai 1989, est de nouveau modifié par le remplacement du nom de la partie syndicale contractante par le suivant:
"Le Conseil conjoint québécois de l'Union internationale des ouvriers et ouvrières du vêtement pour dames".

2. L'article 1.01 du décret est modifié:

1° par le remplacement de la désignation des paragraphes "a) à w)" par "1° à 23°";

2° par le remplacement, au paragraphe c), des mots "le paragraphe 1) par "le paragraphe 20°";

3° par le remplacement, au paragraphe n), des mots "travailleur de" par les mots "opérateur à la";

4° par l'addition, après le paragraphe 23°, des suivants:

"24° "service continu": la durée ininterrompue pendant laquelle le salarié est lié à l'employeur par un contrat de travail, même si l'exécution du travail a été interrompue sans qu'il y ait résiliation du contrat, et la période pendant laquelle se succèdent des contrats à durée déterminée sans une interruption qui, dans les circonstances, permette de conclure à un non-renouvellement de contrat;

"25° "conjoint": l'homme et la femme:

a) qui sont mariés et cohabitent;

b) qui vivent maritalement et sont les père et mère d'un même enfant;

c) qui vivent maritalement depuis au moins un an;

"26° "confection": la préparation, la fabrication et la production de vêtements ou de parties de vêtements.

3. L'article 2.02 du décret est modifié par l'insertion, après le mot "blouses", du mot "cor-sages".

4. L'article 2.03 du décret est remplacé par le suivant:

"2.03. **Professionnel:** Le décret s'applique à tout employeur manufacturier, détaillant, contracteur, entrepreneur, sous-traitant, distributeur et intermédiaire qui confectionne ou fait confectionner, directement ou indirectement, dans son atelier ou ailleurs au Québec, les vêtements ou parties de vêtements mentionnés à l'article 2.02."

5. L'article 2.04 du décret est modifié:

1° par le remplacement de la désignation des paragraphes "a) à n)" par "1° à 14°";

2° par le remplacement de la désignation des sous-paragraphes "i, ii, et iii)" par "a), b) et c)";

3° par la suppression, au sous-paragraphe ii, des mots "telle que définie au paragraphe a)";

4° par l'addition, après le paragraphe 14, du suivant:

"15° au design".

6. Les articles 3.02 et 3.03 du décret sont remplacés par les suivants:

"3.02. **Exception:** Malgré l'article 3.01, l'employeur peut étaler autrement la semaine et la journée normales de travail aux conditions suivantes:

1° la journée normale de travail est d'au plus 9 heures consécutives étalées entre 7 h et 18 h, avec une interruption pour le repas;

2° l'interruption pour le repas, d'au moins une demi-heure et d'au plus une heure, est accordée au plus tard 5 heures après le début de la journée normale de travail;

3° il y a consentement écrit des salariés ou du syndicat qui les représente, suite à la tenue d'un vote majoritaire;

4° l'horaire de la semaine et de la journée normales de travail est le même pour tous les salariés;

5° l'employeur avise le comité paritaire, par écrit, au moins un mois à l'avance:

a) de l'horaire normal de chaque journée de la semaine normale de travail;

b) de la période de l'interruption pour le repas;

c) de la date du début et de la cessation de cet horaire;

d) de toute autre modification de l'horaire de travail.

"3.03. **Période de repos:** Le salarié a droit:

1° à une période de repos de 15 minutes rémunérée au milieu de l'avant-midi;

2° à une période de repos de 10 minutes rémunérée au milieu de l'avant-midi et de l'après-midi, s'il est sujet à plus de 8 heures consécutives de travail prévues selon l'horaire de travail autorisé par l'article 3.02."

7. L'article 4.04 du décret est modifié:

1° par le remplacement, au premier alinéa, du mot "travailleur" par les mots "salarié rémunéré";

2° par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:

"La moyenne horaire est égale à sa rémunération à la pièce pour la semaine en cours, divisée par le nombre d'heures effectuées durant cette période, majorée par les augmentations générales horaires prévues à l'article 5.03."

8. L'article 5.01 du décret devient l'article 5.03 et est remplacé par le suivant:

"5.03. **Augmentations générales:** Les salariés mentionnés aux paragraphes 1° et 2°, à l'exception de ceux qui ont moins de 250 heures d'expérience dans l'industrie, qui sont présents à leur travail ou absents pour cause de maladie, de grossesse, de période creuse ou de mise à pied, reçoivent les augmentations générales suivantes:

1° Les salariés rémunérés à l'heure reçoivent:

a) à compter du 1er janvier 1992: 0,30 \$ l'heure sur le taux horaire effectivement payé immédiatement avant l'entrée en vigueur du décret. Cependant, l'employeur qui a déjà accordé une augmentation à ses salariés, n'est tenu de verser que la différence entre 0,30 \$ l'heure et l'augmentation accordée;

b) à compter du 1er juin 1992: 0,50 \$ l'heure sur le taux horaire effectivement payé à cette date;

c) à compter du 31 mai 1993: 0,55 \$ l'heure sur le taux horaire effectivement payé à cette date.

2° Les salariés rémunérés à la pièce reçoivent en plus de leur rémunération hebdomadaire à la pièce:

a) à compter du 1er janvier 1992: 0,30 \$ l'heure. Cependant, l'employeur qui a déjà accordé une augmentation à ses salariés, n'est tenu de verser que la différence entre 0,30 \$ l'heure et l'augmentation accordée;

b) à compter du 1er juin 1992: 0,50 \$ l'heure sur le taux horaire effectivement payé à cette date;

c) à compter du 31 mai 1993: 0,55 \$ l'heure sur le taux horaire effectivement payé à cette date.

d) les augmentations générales accordées aux salariés en vertu du présent paragraphe sont cumulatives et, à cet effet, ils ont alors droit aux taux suivants:

— à compter du 1er janvier 1992: 0,30 \$ l'heure;

— à compter du 1er juin 1992: 0,80 \$ l'heure;

— à compter du 31 mai 1993: 1,35 \$ l'heure."

9. L'article 5.03 du décret devient l'article 5.01 et est remplacé par le suivant:

"5.01. Le salarié rémunéré à l'heure ou à la pièce, reçoit aux dates prévues et selon les tableaux ci-après, le salaire horaire minimal suivant:

1° Tableau 1: Taux minimaux à compter du 1er janvier 1992:

Métiers	Code	Échelle de progression	Salariés rémunérés à l'heure	Salariés rémunérés à la pièce
Aide à toutes mains:	10			
— les 250 premières heures		5,55 \$		
— de 251 à 625 heures		6,00		
— de 626 à 1000 heures		6,45		
— à compter de 1001 heures			6,90	7,05
Aide-pressur	19			
— les 250 premières heures		5,55		
— de 251 à 625 heures		6,00		
— de 626 à 1000 heures		6,45		
— de 1001 à 1375 heures		7,42		
— de 1376 à 1750 heures		8,39		
— à compter de 1751 heures			9,37	9,52
Confectionneur d'échantillons	28		9,37	9,52
Coupeur, classe 1	01		12,67	
Coupeur, classe 2	02			
— les 250 premières heures		5,55		
— de 251 à 625 heures		6,00		
— de 626 à 1000 heures		6,45		
— de 1001 à 1375 heures		7,42		
— de 1376 à 1750 heures		8,39		
— de 1751 à 2125 heures		9,37		
— de 2126 à 2500 heures		10,97		
— à compter de 2501 heures			12,30	
Empileur	09			
— les 250 premières heures		5,55		
— de 251 à 625 heures		6,00		
— de 626 à 1000 heures		6,45		
— de 1001 à 1375 heures		7,42		
— de 1376 à 1750 heures		8,39		
— à compter de 1751 heures			8,59	8,74
Étaleur	13			
— les 250 premières heures		5,55		
— de 251 à 625 heures		6,00		
— de 626 à 1000 heures		6,45		
— de 1001 à 1375 heures		7,42		
— de 1376 à 1750 heures		8,39		
— de 1751 à 2125 heures		9,37		
— de 2126 à 2500 heures		10,97		
— à compter de 2501 heures			11,33	11,48
Examineur	11			
— les 250 premières heures		5,55		
— de 251 à 625 heures		6,00		
— de 626 à 1000 heures		6,45		
— à compter de 1001 heures			7,03	7,18
Fafileur	07			
— les 250 premières heures		5,55		
— de 251 à 625 heures		6,00		
— de 626 à 1000 heures		6,45		
— de 1001 à 1375 heures		7,16		
— à compter de 1376 heures			7,88	8,03
Finisseur	22			
— les 250 premières heures		5,55		
— de 251 à 625 heures		6,00		
— de 626 à 1000 heures		6,45		
— de 1001 à 1375 heures		7,16		
— à compter de 1376 heures			7,88	8,03
Opérateur affecté aux vêtements de cuir	20			
— les 250 premières heures		5,55		
— de 251 à 625 heures		6,00		
— de 626 à 1000 heures		6,45		
— de 1001 à 1375 heures		7,42		
— à compter de 1376 heures			9,10	9,25
Opérateur à la section	16			

— les 250 premières heures	5,55		
— de 251 à 625 heures	6,00		
— de 626 à 1000 heures	6,45		
— de 1001 à 1375 heures	7,42		
— à compter de 1376 heures		9,10	9,25
Opérateur de machine spéciale	14		
— les 250 premières heures	5,55		
— de 251 à 625 heures	6,00		
— de 626 à 1000 heures	6,45		
— de 1001 à 1375 heures	7,42		
— de 1376 à 1750 heures	8,39		
— à compter de 1751 heures		9,37	9,52
Opérateur de vêtement au complet	15		
— les 250 premières heures	5,55		
— de 251 à 625 heures	6,00		
— de 626 à 1000 heures	6,45		
— de 1001 à 1375 heures	7,42		
— de 1376 à 1750 heures	8,39		
— à compter de 1751 heures		9,37	9,52
Presseur	17		
— les 250 premières heures	5,55		
— de 251 à 625 heures	6,00		
— de 626 à 1000 heures	6,45		
— de 1001 à 1375 heures	7,42		
— de 1376 à 1750 heures	8,39		
— à compter de 1751 heures		10,97	11,12
Presseur de dessous	18		
— les 250 premières heures	5,55		
— de 251 à 625 heures	6,00		
— de 626 à 1000 heures	6,45		
— de 1001 à 1375 heures	7,42		
— de 1376 à 1750 heures	8,39		
— de 1751 à 2125 heures	9,37		
— à compter de 2126 heures		10,05	10,20
Séparateur	12		
— les 250 premières heures	5,55		
— de 251 à 625 heures	6,00		
— de 626 à 1000 heures	6,45		
— à compter de 1001 heures		7,03	7,18

2° Tableau 2: Taux minimaux en vigueur à compter du 1er juin 1992:

Aide à toutes mains:	10		
— les 250 premières heures		5,55	
— de 251 à 625 heures		6,08	
— de 626 à 1000 heures		6,61	
— à compter de 1001 heures			7,15
Aide-pressur	19		7,55
— les 250 premières heures		5,55	
— de 251 à 625 heures		6,08	
— de 626 à 1000 heures		6,61	
— de 1001 à 1375 heures		7,61	
— de 1376 à 1750 heures		8,61	
— à compter de 1751 heures			9,62
Confectionneur d'échantillons	28	9,62	10,02
Coupeur, classe 1	01		12,92
Coupeur, classe 2	02		
— les 250 premières heures		5,55	
— de 251 à 625 heures		6,08	
— de 626 à 1000 heures		6,61	
— de 1001 à 1375 heures		7,61	
— de 1376 à 1750 heures		8,61	
— de 1751 à 2125 heures		9,62	
— de 2126 à 2500 heures		11,22	
— à compter de 2501 heures			12,55
Empileur	09		
— les 250 premières heures		5,55	
— de 251 à 625 heures		6,08	
— de 626 à 1000 heures		6,61	
— de 1001 à 1375 heures		7,61	
— de 1376 à 1750 heures		8,61	
— à compter de 1751 heures			8,84
Étaleur	13		9,24
— les 250 premières heures		5,55	
— de 251 à 625 heures		6,08	
— de 626 à 1000 heures		6,61	
— de 1001 à 1375 heures		7,61	
— de 1376 à 1750 heures		8,61	
— de 1751 à 2125 heures		9,62	
— de 2126 à 2500 heures		11,22	
— à compter de 2501 heures			11,58
Examineur	11		11,98
— les 250 premières heures		5,55	
— de 251 à 625 heures		6,08	
— de 626 à 1000 heures		6,61	
— à compter de 1001 heures			7,28
Fautilleur	07		7,68
— les 250 premières heures		5,55	
— de 251 à 625 heures		6,08	
— de 626 à 1000 heures		6,61	
— de 1001 à 1375 heures		7,37	
— à compter de 1376 heures			8,13
Finisseur	22		8,65
— les 250 premières heures		5,55	
— de 251 à 625 heures		6,08	
— de 626 à 1000 heures		6,61	
— de 1001 à 1375 heures		7,61	
— de 1376 à 1750 heures		8,61	
— à compter de 1751 heures			9,62
Presseur	17		
— les 250 premières heures		5,55	
— de 251 à 625 heures		6,08	
— de 626 à 1000 heures		6,61	
— de 1001 à 1375 heures		7,61	
— de 1376 à 1750 heures		8,61	

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Et si le féminisme tuait ?

Un nouveau pouvoir s'est imposé, pervertissant le sens de justice et faisant taire les gêneurs

Placide Munger

Sexologue-consultant
et chargé de cours à l'UQAM

MON PROPOS ici n'est pas de faire le procès de l'avancement social des femmes. Que cela reste clair dans l'esprit du lecteur, je tiens profondément à ce que les femmes occupent toute la place culturelle, économique, politique ou autre, revenant à un groupe qui représente plus de la moitié de la population.

Ce que je veux ici remettre en question, c'est la méthode utilisée pour revendiquer cette place, et l'analyse qui soutient cette façon de faire. Car il m'apparaît que comme société, nous accordons au féminisme un sens pervers, basé sur une vision aussi inéquitable des sexes

L'obstination toute féministe à nier cette nouvelle injustice porte en elle une agression qui, potentiellement, en appelle d'autres.

que celle existant dans l'ordre patriarcal dénoncé.

Et dans la mesure où l'injustice engendre la violence, parfois extrême, l'action de certaines femmes et de certains hommes, se coiffant de la noble mission de mettre fin à des états de domination présentés en tant que faits, concourt en réalité au maintien des rancœurs et des appels au radicalisme.

Deux poids, deux mesures : hurra !

Voilà qui figurerait en bonne place parmi les mots d'ordre d'une certaine tradition culturelle et d'un faux féminisme. Malheureusement, les trois exemples qui suivent montrent que c'est ce féminisme-là qui domine dans les discours sur les relations entre les hommes et les femmes.

1— « Derrière tout homme évolué... » L'exemple le plus limpide que j'aie eu récemment l'occasion de rencontrer, je le tiens de la livraison de novembre 1991 de la revue *Justice*. En page couverture, une citation : « Derrière tout homme évolué, il y a une femme épuisée. » Diane Lemieux *dit*. Mme Lemieux n'est pas la première venue : récipiendaire du nouveau Prix de la Justice accordé à une personne qui contribue exceptionnellement « à l'application et à la promotion des grands principes d'accessibilité, de qualité et d'universalité de la justice », (numéro cité, encadré page 14), elle a agi, six années durant, comme coordonnatrice de l'action du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

Si bien que notre ministre de la Justice, M. Gil Rémillard, a récom-

pensé une personne qui professe que les hommes — tous les hommes — sont incapables d'évoluer par eux-mêmes. J'ignore si Mme Lemieux considère que M. Rémillard, à cause de son sexe, a épuisé une femme par son immobilisme intellectuel sur les relations hommes-femmes. Mais, à tout hasard, je soumetts, à leur intention conjointe, cette définition du sexisme : « Attitude discriminatoire envers un sexe, quel qu'il soit. » Reconnaissons que cette définition ne tranche pas par son audace et qu'elle est on ne peut plus classique.

Ce que je trouve inacceptable, c'est que lorsque c'est une femme qui profère une énormité pareille, non seulement elle n'est pas dénoncée pour cause de contradiction profonde avec les principes qu'elle prétend promouvoir, mais qu'en plus, elle se voit décorée et que sa photo sert à symboliser « la personne juste ». Ne serait-il pas plus souhaitable que nous reconnaissons collectivement que le sexisme n'a pas sa place chez nous, ce qui implique que nous le condamnons, fût-il le fait d'une femme de grande valeur intellectuelle et humaine ?

2— Mme Trépanier et les statistiques. Le second exemple concerne une autre personnalité politique, Mme Trépanier, ministre de la condition féminine. Réagissant aux dernières données sur les salaires versés aux femmes et aux hommes, elle aurait dit, selon les journalistes, que la situation des femmes s'est « détériorée ».

Elle base son affirmation sur le fait que la moyenne salariale féminine aurait reculé de 3 % par comparaison avec le salaire masculin. Pourtant, sa conclusion, parfois reprise en manchette, comme ce fut le cas à la radio de Radio-Canada le jour même, ne peut pas se défendre à partir des faits publiés. Pour pouvoir dire sans ambiguïté que la situation des femmes s'est dégradée à ce chapitre, il faudrait que la masse monétaire totale versée aux femmes ait diminué.

Or, non seulement les statistiques en source ne faisaient état que de la dimension salaire mais, au surplus, elles nous apprennent, de l'aveu même de la ministre, que ce recul s'explique par un accroissement du nombre total de femmes recevant un salaire. Soit, il s'agit de postes à temps partiel. Raporte plus que pas d'emploi du tout.

Alors, comment expliquer l'interprétation de la ministre, qui fait dire à des chiffres ce qu'ils ne peuvent exprimer ? Peut-être bien qu'en fait, les femmes dans l'ensemble gagnent moins d'argent maintenant qu'il y a quelques temps. Mais personne ne peut le savoir en se référant aux informations qu'elle a utilisées.

Cela, tous les manuels d'arithmétique le montrent : connaître la moyenne ne renseigne en rien sur les chiffres qui ont servi à l'établir. Voyez-vous, ce sont précisément ces chiffres-là, absents, qui auraient pu être pu autoriser la déclaration



B. N. Paris

ministérielle. Au lieu de cela, elle donne l'impression que la conclusion était prête avant même que les faits ne soient connus.

Passant aux solutions du problème de cette diminution supposée, la ministre propose d'améliorer le cheminement scolaire des filles. Toute amélioration étant souhaitable en soi, je souscris à l'objectif. Une crainte m'habite cependant : l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons, qui va déjà en s'agrandissant au détriment de ces derniers, ne risque-t-il pas alors d'empirer davantage ? Ce n'est pas la position du ministre de l'Éducation, M. Pagé, qui pourrait y faire contrepoids. Lors de son passage à l'émission *L'envers de*

la médaille du 19 octobre, il me semble, il a évité de répondre à une question pourtant claire et directe de Mme Bombardier sur sa conception de la justice face à ce phénomène du décrochage.

3— Les femmes et le suicide. Une étudiante en psychologie publie dans LE DEVOIR du 12 octobre 1991 un texte fort bien documenté sur le suicide des jeunes. Elle y passe en revue les principales caractéristiques sociales et démographiques accompagnant le phénomène du suicide : âge, revenu, situation familiale, scolaire, etc. Curieusement, elle y fait l'économie d'une variable qui joue au moins sept ou huit fois plus que n'im-

porte quelle autre. À elle seule, cette variable s'associe plus au suicide que toutes les autres mises ensemble.

Quelle est donc cette mystérieuse variable ? Le sexe d'appartenance. Pour chaque femme qui se suicide, trois ou quatre hommes en font autant. Était-ce parce qu'elle l'ignorait que cette étudiante n'en a pas soufflé mot ? Douteux, en raison de la précision des chiffres qu'elle a utilisés et de la source citée, qui publie toujours les taux de suicide séparément selon le sexe. Pourquoi dans ce cas une telle omission ? Ne serait-ce pas pour éviter d'avoir l'air de plaindre le sexe masculin, afin de ne pas se nuire ?

Du politique à la politique

Une erreur répandue consiste à admettre que les luttes féministes institutionnalisées d'aujourd'hui s'inscrivent dans le prolongement obligé des premières revendications sociales des femmes. Ces luttes actuelles opèrent pourtant selon des dynamiques fondamentalement différentes de celles des suffragettes, par exemple.

J'estime que nous sommes passés d'une vision du pouvoir politique, un pouvoir qui était « à prendre » pour corriger certaines aberrations, à un pouvoir politique tout court, gagné, banal. Comme les autres, il tente de s'auto-justifier en produisant des analyses qui mènent à son renforcement. Le mouvement féministe politique actuel, en ne voulant pas s'ouvrir à des remises en cause de ses fondements conceptuels, se comporte donc en mouvement politique plus habité par la partisanerie la plus ordinaire, que par les idéaux humanistes de ses précurseurs.

Alors qu'à ses débuts, au moment où tout restait à gagner, sa force provenait de l'incontournable vérité de son discours, aujourd'hui, alors que des ministères et des réseaux solidement établis s'entre-nourrissent, sa force tient à son pouvoir d'imposer le silence aux analyses qui ne proviennent pas des femmes.

Cela, je ne suis pas le premier ni le dernier à le vivre et à le dire. Tout homme désireux de participer à l'approfondissement de notre compréhension des rapports entre les sexes se voit confronté à trois possibilités : servir tout simplement de porte-voix aux femmes sur le sujet, se taire ; ou encore accepter de passer pour un taré de l'évolution intellectuelle, aux yeux de féministes ayant investi les lieux de pouvoir.

La femme non-humaine

Des hommes tels que Voltaire et John Stuart Mill ont pu, par le passé, prendre fait et cause en faveur des femmes. S'ils vivaient de nos jours, peut-être feraient-ils une distinction entre les femmes qui revendiquent un meilleur traitement pour les femmes parce que celles-ci sont des femmes, et les personnes qui revendiquent un meilleur traitement pour les femmes parce qu'elles sont des personnes.

Ces hommes d'esprit cultivés croyaient fermement que les femmes méritaient autant que les hommes parce que, comme eux, elles étaient des êtres humains à part entière. Pas parce que leur sexe de femme leur confère un statut hu-

main particulier.

Rappeler l'existence et la philosophie de ces deux penseurs permet de mesurer la distance qui sépare la saine conception des droits humains sans sexisme, de celle prévalant dans des milieux « pro-femmes » autorisés. Ainsi en est-il de la question de la violence faite aux femmes.

Ce qui m'interpelle dans la violence que les femmes subissent, ce n'est pas que ce soient des femmes qui en sont victimes, mais bien qu'elles sont des êtres humains. Ainsi, la violence infligée aux enfants (pour les moins de cinq ans, soit dit en passant, ils ont autant de risques de se faire tuer par une femme que par un homme) m'inquiète autant. Celle dont les vieillards font les frais, aussi. Et celle vécue par les personnes handicapées, non moins.

Ces trois dernières catégories partagent ensemble d'être majoritairement dépendantes des femmes pour les soins essentiels quotidiens. La violence des femmes existe bel et bien, et n'est pas plus acceptable que celle des hommes. Pourtant, nulle part nous n'entendons des Diane Le-

Le ministre de la Justice a décoré une personne qui professe que les hommes — tous les hommes — sont incapables d'évoluer par eux-mêmes.

mieux, des Lorraine Pagé, des ministres de la Condition féminine, en prendre acte et discuter de la responsabilité des femmes dans leur propre violence. Mais, toutes, elles insistent pour que les hommes le fassent pour la leur.

Il y a douze, quinze ans, l'enthousiasme de participer à une évolution de la condition humaine m'amenait à propager et à défendre la cause de la condition féminine. En 1991, ce n'est plus le cas. L'amertume et la déception découlant des faits précités, qui illustrent le sens unique du courant de pensée féministe dominant, a été en moi toute velléité de collaboration. Pourquoi écouter seulement ce qui fait notre affaire ? La condition humaine ne peut se permettre de confondre la justice avec un renversement du sens de l'action sexiste.

Ce féminisme-là, de politiciennes, il tue. Il tue le sens de la justice. Il fait preuve d'une préoccupation pour une moitié seulement de l'humanité, encore qu'il préfère, paraît-il, les problèmes des jeunes blanches à ceux des autres femmes...

Sur « la violence faite aux femmes » et aux autres, il y a contradiction irréconciliable, fondamentale entre les nobles objectifs visés et ce nouveau discours, cette nouvelle pratique de pouvoir. En effet, comment espérer que les hommes reconnaissent qu'ils doivent cesser leurs comportements violents, si des femmes ne veulent même pas voir qu'elles en produisent, elles aussi ?

L'obstination toute féministe à nier cette évidence porte en elle une agression qui, potentiellement, en appelle d'autres. Sortons de ce cercle vicieux !

Feu « Les Coopérants »

On avait oublié que les assureurs aussi peuvent faire faillite

Claude Cardinal

Avocat

LE GROUPE Les Coopérants n'est plus. La mutuelle d'assurance disparaît pour être englobée dans le groupe financier dirigé par l'Industrielle-Alliance, qui devient premier assureur-vie au Québec.

La Société d'indemnisation des assurances de personnes (SIAP) fait ici sa première intervention de sauvetage au coût de 150 millions de dollars payés, selon leurs parts respectives du marché, par tous les assureurs-vie du Québec.

Pour les compagnies québécoises qui détiennent 40 % de ce marché, il s'agit d'un déboursé de 60 millions, qu'elles paieront sur quelques années. Plusieurs d'entre elles s'en trouveront durement affectées.

Il pourrait en découler des fusions, ce qui accélérerait la constitution de quatre ou cinq grandes compagnies d'assurance-vie québécoises.

La disparition des Coopérants, comme groupe financier autonome, marque la fin d'une courte période de développement accéléré, soutenu par des mots comme « décloisonnement » ou « déréglementation ». Il fallait être partout, prendre des participations et attendre rapidement une taille critique. Les surplus suivraient.

Il y a quelques années, Les Coopérants faisaient les manchettes avec leurs acquisitions, leur progression des affaires très rapide en assurances générales, leurs investissements immobiliers.

Il y a quelque temps, un président de compagnie d'assurance se faisait citer Les Co-

pérants comme modèle. Ce même président se voyait reprocher sa lenteur à agir, sa réserve quant à certains gestes des concurrents, son questionnement des voies choisies par d'autres assureurs-vie, interrogant l'efficacité réelle qui pouvait découler de l'association de diverses composantes hétéroclites dans un groupe financier et la rentabilité finale de ces actions.

Quand ce même président mettait l'accent, en pleine période de prospérité économique, sur la nécessité de réduire les coûts de gestion et de développement, il rencontrait parmi son conseil d'administration un mur d'incompréhension. Comment expliquer que les marges bénéficiaires des nouveaux produits se réduisaient sous l'effet d'un marché très compétitif quand l'intérêt était la croissance, les achats, les marchés nouveaux à conquérir et le débordement de frontières.

Pendant ces périodes, tout sens critique s'effrite devant le désir d'être dans la course, d'être partie à l'euphorie de ceux qui décident, surtout s'il y a du glamour, l'homme étant toujours sensible à sa reconnaissance publique.

Les membres d'un conseil d'administration aiment à être associés aux gestes à grand retentissement public. Le contrôle des dépenses ne s'impose que lors d'une crise économique. On exige alors des mesures et des résultats immédiats. On n'aime pas être associé aux difficultés publiques d'une entreprise.

La période du décloisonnement est terminée. Les expériences les plus diverses et parfois téméraires ont eu lieu : acquisitions tous azimuts, supermarché financier, redéploiement, expansion outre frontières.

Les réussites sont là : le Groupe Desjardins, le Groupe La Laurentienne et l'Industrielle-Alliance le montrent.

En fait, l'expérience des Coopérants a tenu moins de la rigueur financière que du désir de grossir rapidement, plus de l'enthousiasme que de l'analyse critique.

Certains gestionnaires auraient intérêt à relire les fables de La Fontaine. Comme quoi les lettres peuvent parfois être plus utiles qu'un cours de M.B.A.

Les Coopérants sont aujourd'hui K.O. En fait, ils l'étaient officiellement depuis deux ans. Mais l'arbitre n'osait pas le déclarer. Dans le monde de la finance, la confiance est capitale, plus même que le capital. Il fallait la préserver à tout prix pour préserver le capital des autres. À cet égard, l'inspecteur général des institutions financières peut dire : mission accomplie ! La constitution de la SIAP, dont il fut un ardent promoteur, ne fut pas un geste très médiatique, elle s'est avérée très utile.

On avait oublié qu'un assureur pouvait faire faillite ; on sait aujourd'hui qu'un organisme existe pour l'éviter. C'est rassurant pour le client, ce l'est moins pour les autres assureurs qui devront maintenant payer les coûts et peut-être se priver de profits cette année.

Les conseils d'administration et les présidents devront en retenir la leçon et avoir la prudence comme valeur première. Le capital québécois ne s'en portera alors que mieux, ce qui demeure toujours la meilleure source de garantie pour le consommateur.

Mais, en finance comme ailleurs, les beaux jours font oublier trop aisément les mauvais.

L'hypocrisie canadienne à Port-au-Prince

Ève Séguin

Étudiante de maîtrise
en science politique à l'UQAM

FACE À LA CRISE haïtienne ouverte par le renversement violent du gouvernement Aristide, le Canada a joué un rôle de premier plan au sein du vaste mouvement international dénonçant le coup d'État et réclamant le retour du président légitime.

Barbara McDougall participait à la première mission envoyée par l'OEA au lendemain du coup. Dans la même veine, Brian Mulroney, apôtre de l'aide économique conditionnelle au respect des droits de la personne et à la démocratisation, a réitéré en grande pompe sa position au Sommet de Chailot, le quel Sommet a fonctionné comme tribune privilégiée pour le père Aristide et ses supporters, dirigeants des États occidentaux.

Notre brave premier ministre a poussé le zèle au point de souligner à la place de François Mitterrand la présence du président haïtien.

La position de l'État canadien dans la crise haïtienne inscrit dans l'ancêtre stratégie de marketing du Canada sur la scène internationale. En effet, depuis des années, le Canada, misant sur son statut de puissance moyenne au sein du bloc des pays riches, se prétend le défenseur le plus authentique des droits de la personne.

Récemment, une recherche portant sur le discours canadien adressé aux pays d'Amérique latine a mis en lumière le fait que le Canada, non content de promouvoir le respect de ces droits, prodigue des leçons de morale humanitaire aux barbares du tiers monde et n'hésite pas à se poser en modèle de vertu.

C'est donc tout naturellement dans ce tableau idyllique que prend place la mise à mort

par inanition des malheureux 19 occupants de l'ambassade canadienne à Port-au-Prince, perpétrée par le Canada. Nourri de principes humanistes, notre magnanime gouvernement, dans la personne de l'ambassadeur Bernard Dussault, se refuse à demander l'intervention de la police et de l'armée haïtiennes pour déloger les occupants.

Deux raisons à cela. D'abord, une telle demande constituerait rien de moins qu'une reconnaissance des usurpateurs. Mais surtout, elle violerait une règle diplomatique qui permet aux personnes se réfugiant dans une ambassade d'être protégées.

Des porte-parole de la communauté haïtienne de Montréal ont émis l'hypothèse que les occupants peuvent être des agents provocateurs duvaléristes ayant pour objectif de ternir l'image du Canada. Est-ce à dire que le chantage international du respect des droits humains pourrait être pris en défaut ? Ne soyons pas naïfs.

Il est vrai que dans certaines situations, le respect des droits affichés par les uns devient une arme supplémentaire entre les mains de ceux qui ont moins de scrupules. Tel n'est pourtant pas le cas à l'ambassade de Port-au-Prince. Les occupants, même s'ils étaient des provocateurs, n'ont atteint ni à la vie, ni à la liberté de qui ce soit. Ils n'ont pas transgressé les principes fondamentaux qui fondent les États de droit.

Dès lors, aucun motif ne justifie qu'un tel État les affame délibérément, leur déniaient le droit à la vie.

On doit conclure qu'en adoptant cette attitude intransigente, le Canada ne peut que se déforer. Dans le meilleur des cas, il tombe bêtement dans le piège tendu par d'éventuels agents de la réaction haïtienne. Dans le pire, il viole les fondements de l'État de droit, il bafoue les droits humains dont il est le héraut international.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Sournis, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), à l'information culturelle : Pierre Beaulieu, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque (Le Plaisir des livres), Nathalie Petrowski, Odile Tremblay, à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte, à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), Michel Verne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau, éditorialiste (politique internationale) et responsable de la page « Idées et événements », aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpelt (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Bari (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge La-plante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ : Lise Millette (directrice), Jacqueline Arvill, Caroline Bourgeois, Francine Gin-

gras, Johanne Guibea, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major, Nathalie Thabet, Odette Vernier (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Johanne Brunet (secrétaire), L'ADMINISTRATION : Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE : Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Verne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette, LES ANNONCES CLASSEES ET LES AVIS PUBLICS : Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Coulombe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau (avis publics), Micheline Ruelland, Patrick Salessio, LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, 7743 rue Bour-deau, une division de Imprimeries Québec Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., siège au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 603708) is published daily by L'imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER : send address changes to : Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.